

# PROCÈS-VERBAL

Conseil d'administration  
**17 Février 2020**

*Approuvé le 9 Juillet 2020*

Le Conseil d'administration s'est réuni le 17 Février 2020 à 14h30, à la Salle du Conseil de la Présidence, 40 rue de Rennes, 49000 ANGERS, sous la présidence de Monsieur François HINDRÉ, Doyen d'âge des personnels non candidats pouvant se présenter à l'élection du Président.

|                                                                              |                                                               |
|------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|
| HINDRÉ François<br><i>Président de séance</i>                                | Présent                                                       |
| BARBELIVIEN Agnès                                                            | Présente                                                      |
| BARD Christine                                                               | Présente                                                      |
| BARILLÉ Régis                                                                | Présent                                                       |
| BARREAU Mihaela                                                              | Présente                                                      |
| BASLÉ Michel                                                                 | Présent                                                       |
| BERTÉ Violaine                                                               | Présente                                                      |
| BIOTEAU Emmanuel                                                             | Présent                                                       |
| BORDET Laurent                                                               | Présent                                                       |
| CHAUVEL Clément                                                              | Présent                                                       |
| CHÉDOTEL Frédérique                                                          | Présente                                                      |
| CHEVASSUS-LOZZA Emmanuelle                                                   | Excusée, a donné procuration à Monsieur ROBLÉDO               |
| CHRISTOFOL Hervé                                                             | Présent                                                       |
| CLÉNET Ronan<br><i>(suppléant : DUVAL Hugo)</i>                              | Présent                                                       |
| DANIEL Christophe                                                            | Présent                                                       |
| DELPECH Angèle<br><i>(suppléante : GRIMAUD Hortense)</i>                     | Présente                                                      |
| DROUET D'AUBIGNY Frédérique<br><i>(suppléante : GOUKASSOW<br/>Véronique)</i> | Absente                                                       |
| GAUMER Nathalie                                                              | Excusée, a donné procuration à Madame VINAY                   |
| GERAULT Laurent<br><i>(suppléant : JEANNETEAU Paul)</i>                      | A donné procuration à Madame RICHARD, puis<br>présent à 15h00 |
| JARDINAUD Chloë<br><i>(suppléante : BION Lily)</i>                           | Présente                                                      |
| LEFRANÇOIS Corinne                                                           | Présente                                                      |
| LELARGE Antoine                                                              | Présent                                                       |
| LEMAIRE Félicien                                                             | Présent                                                       |
| LLORENS Enzo<br><i>(suppléant : AKIN Yahya Pasa)</i>                         | Présent                                                       |
| LOURTIS Michel                                                               | Présent                                                       |
| NGUYEN PHUONG Linh<br><i>(suppléante : BICHE Sarah)</i>                      | Présente                                                      |
| OGER Thierry                                                                 | Présent                                                       |
| REY Anne                                                                     | Présente                                                      |
| RICHARD Isabelle                                                             | Présente                                                      |

|                                                          |                                                    |
|----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| ROBLEDO Christian                                        | Présent                                            |
| SEGRETAIN Claudie                                        | Excusée, a donné procuration à Monsieur DANIEL     |
| TAÏBI Aude Nuscia                                        | Excusée, a donné procuration à Monsieur CHRISTOFOL |
| ULLERN Anouk                                             | Présente                                           |
| VINAY Aubeline                                           | Présente                                           |
| VINCENT Elsa                                             | Présente                                           |
| ZARCAJSEK Romain<br>( <i>suppléant : PAPIN Clément</i> ) | Excusé, a donné procuration à Madame NGUYEN PHUONG |

**Membres invités de droit présents :**

- HUISMAN Olivier, Directeur général des services,
- Françoise PERES, Cheffe de division de la DESUP, Rectorat de Nantes.

**Membres du bureau de vote présents :**

- Laurence ESTÈVE, directrice des affaires générales, juridiques et institutionnelles (DAGJI),
- Olivier BONNEFOY, responsable de la cellule institutionnelle et statutaire (DAGJI),
- Delphine LUCAS, gestionnaire d'instances et des élections (DAGJI),
- Florence PRUDHOMME, gestionnaire d'instances et des affaires statutaires (DAGJI).

## **Ordre du jour :**

### **1. Election du Président de l'Université d'Angers**

Monsieur HUISMAN, Directeur général des services de l'Université d'Angers, se présente aux administrateurs. Il présente également les membres de la cellule institutionnelle en charge de l'organisation des élections et des instances de l'Université.

Monsieur HUISMAN accueille les personnalités extérieures élues lors du conseil d'administration du 6 février 2020 : Madame Violaine BERTÉ, Monsieur Antoine LELARGE, Monsieur Michel LOURTIS, Madame Anouk ULLERN.

Il indique que le Président en exercice étant candidat, la séance est présidée par le membre du Conseil d'administration non candidat le plus âgé parmi les membres pouvant se présenter à cette élection. Monsieur François HINDRÉ est président de séance.

Monsieur HINDRÉ ouvre la séance à 14h35. 35 membres sont présents ou représentés (36 membres en exercice, 29 membres présents, 6 procurations).

Monsieur HINDRÉ détaille le déroulement de l'élection du président de l'Université d'Angers tel que défini par l'arrêté du 15 octobre 2019.

Il précise que deux candidats se sont déclarés : Monsieur Christian ROBLÉDO et Monsieur Christophe DANIEL.

Les candidats commenceront par exposer leur programme pendant environ quinze minutes. Monsieur HINDRÉ précise qu'il veillera au respect du temps alloué. L'ordre de présentation des candidats sera déterminé par tirage au sort réalisé par l'administratrice la plus jeune, Madame Chloé JARDINAUD.

Un débat contradictoire entre les candidats et les membres du Conseil d'administration précèdera le vote. Un second tirage au sort déterminera l'ordre dans lequel les candidats répondront à la première question, puis chaque candidat prendra la parole en alternance.

Madame Chloé JARDINAUD procède au premier tirage au sort. Monsieur Christian ROBLÉDO est désigné premier intervenant.

**Monsieur ROBLÉDO** prend la parole pour s'adresser aux administrateurs.

Ci-dessous le texte lu par Monsieur ROBLÉDO et transmis par ses soins.

« Chers administrateurs, chers collègues, chers étudiants,  
Nous sommes donc rendus au point d'orgue du processus électoral qui a débuté il y a maintenant quelques mois et les élections aux conseils centraux ont permis de donner aux listes « Expérience UA » la majorité des sièges au CA et une large représentation au CAC.

Ce qui nous réunit aujourd'hui est le choix du Président que vous souhaitez avoir pour les 4 prochaines années, et c'est aussi le choix de la vision que ce Président et son équipe

comptent vous proposer pour les années à venir et avec quelle gouvernance et quelle méthode ils s'engagent devant vous pour déployer justement les engagements proposés lors de la campagne.

Ainsi mes propos s'organiseront en 4 points principaux :

- être président : pourquoi ?
- être président : pour faire quoi ?
- être président : comment ?
- être président : avec qui ?

Quelques mots peut-être sur les raisons qui m'ont conduit à briguer le poste de Président de l'Université d'Angers. Elles reposent sur deux séries de justifications, les premières liées finalement à mon histoire, les secondes à la volonté de défendre le bilan qui a été le mien et celui de mon équipe pendant ces 4 dernières années.

Dès mon arrivée, j'ai pris la responsabilité d'un DESS et quelques années après celle de l'ISTIA. Département de l'UA, je l'ai transformée en Ecole d'Ingénieurs, ce fut une aventure passionnante, enthousiasmante avec les joies et les inquiétudes que vous pouvez imaginer. Cette expérience m'a donné le goût, la passion de l'intérêt général. J'ai le sens de l'engagement au service des autres et particulièrement au service de l'Université. Cette envie de faire toujours mieux pour notre communauté est sans nul doute la raison pour laquelle depuis des années on me fait confiance pour assumer des postes à responsabilité : Doyen, puis VP CA puis Président depuis 2016.

C'est donc sans nul doute ces expériences qui m'ont donné le goût des responsabilités collectives à la fois par les missions qui sont les nôtres mais aussi et surtout pour l'aventure humaine qu'elles engendrent. Ce n'est pas une histoire d'ambition personnelle soyez en convaincu, mais bel et bien la satisfaction d'avoir su mobiliser autour de moi un collectif, des énergies et partager le plaisir d'un résultat commun. Une victoire collective est toujours plus intense et prégnante parce qu'elle est partagée.

Peut-être aussi une autre justification à mon engagement au service du collectif et au sein de l'université, c'est la volonté de redonner à l'Université tout ce qu'elle m'a donné. Je suis un exemple de ce que peut produire l'éducation nationale, publique et laïque. Je suis issu d'une famille d'ouvriers, de la seconde génération d'immigrés espagnol et le patrimoine culturel qui est le mien aujourd'hui, je le dois à mes maîtres du collège à l'Université. Je ne serai jamais assez reconnaissant de leur implication et en tout cas ils sont pour moi un véritable modèle.

Mais si je suis candidat à un nouveau mandat, c'est aussi parce que je suis fier du bilan obtenu lors de la dernière mandature, fier des résultats qui ont été obtenus en termes de soutenabilité financière, de la stabilisation des collègues en CDD, des créations d'emplois, de projets lancés et aboutis, de notre visibilité qui s'est améliorée, par le fait que l'UA est devenue une actrice qui compte dans son écosystème. Et j'ai la modestie de croire que j'y ai apporté ma contribution.

Parce que cela fait un an que je travaille au projet qui a porté notre équipe et nos listes : en rassemblant autour de moi des énergies et des compétences ; en animant un collectif qui s'est au fil des mois étoffé.

J'en arrive donc à mon deuxième point, être Président : pour faire quoi ?

Il est temps pour l'Université d'aujourd'hui de relever pour demain un triple défi : celui de la complexité d'abord et celui de la diversité ensuite. Et celle de l'attractivité.

La complexité d'abord. Celle inhérente au monde qui nous entoure. Complexité technologique mais aussi économique et sociétale. Un monde où les frontières physiques mais aussi entre disciplines s'estompent rendant plus que jamais nécessaire une approche systémique des problèmes, une approche où des éclairages croisés des situations est vitale, en un mot une approche pluri et interdisciplinaire des objets d'études et de recherche. Des champs énormes sont devant nous si nous arrivons à marier sciences du vivant et technologies, sciences dures et sciences humaines.

Un regard neuf et innovant est nécessaire et cela balaie à la fois les champs de la recherche et de la formation. L'Université doit être un acteur majeur dans la compréhension et l'accompagnement de ces phénomènes.

La diversité ensuite. Nos publics évoluent à la fois sur le plan quantitatif et sur celui de ses attentes. Ainsi au-delà de notre mission première de création et de transmission de savoirs, nous avons aujourd'hui une autre responsabilité : celle de former nos étudiants à affronter la complexité sociétale dont je parlais à l'instant. Nous avons la responsabilité de les armer à entrer sur le marché du travail et celle aussi de les aider à poursuivre leur formation pour les faire évoluer au cours de leur carrière professionnelle... Nous devons changer de paradigme : dispenser un enseignement homogène dans le cadre d'un bloc monolithique d'acquisition des connaissances ne correspond plus aux générations d'étudiants que nous accueillons aujourd'hui selon des principes anciens. Il faudra faire des efforts d'adaptation. Il faudra faire des efforts d'imagination tout en gardant et même en promouvant l'exigence académique, marque de l'Université.

Le troisième enjeu auquel devra répondre l'UA est celui de son attractivité. Ce qui fait le dynamisme d'une université, ce qui permet de construire sa réputation, sa visibilité, repose finalement sur l'implication dans son fonctionnement et son développement des partenaires avec lesquels elle peut travailler et surtout sur celle de ses étudiants et de ses personnels parce qu'ils s'y sentent bien et parce qu'ils en sont fiers.

Une université attractive auprès des partenaires :

J'ai l'ambition de faire de l'Université d'Angers un acteur incontournable de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation et du développement de notre territoire. Cette ambition s'appuiera sur plusieurs leviers notamment une politique internationale concertée où la nationalité n'est pas un critère d'accès à l'université, le rapprochement avec le Mans Université autour de projets fédérateurs, et l'établissement de relations étroites avec les entreprises notamment par le développement de l'alternance en concertation avec les composantes. Il s'agira aussi de promouvoir et soutenir les projets de recherche et de Partenariat avec le tiers secteur. C'est la feuille de route de Pascal RICHOMME.

L'objectif d'une université attractive auprès de ses partenaires n'a de sens que s'il est fait au service de ce pourquoi nous existons : les étudiants et la recherche. Notre Université se doit donc d'être attractive pour ses étudiants et attractive pour son personnel.

Une université attractive pour ses étudiants :

L'UA a énormément gagné en visibilité ces dernières années tant au niveau local, national ou international. Grâce à la qualité des formations qu'elle déploie (au niveau licence par exemple) mais aussi grâce à sa capacité à déployer des dispositifs innovants. Par exemple, l'universitarisation des formations paramédicales.

Il nous faut maintenant gagner en attractivité. Nous atteindrons cet objectif parce que nous aurons su développer des formations et un environnement d'étude de qualité.

Les niveaux, master et doctorat, seront prioritairement concernés pour conforter et accentuer l'attractivité de l'UA. Sans alourdir notre offre de formation, il est possible d'agir sur des doubles compétences, développer l'alternance gage d'une excellente insertion professionnelle.

Cela se déclinera en développant la visibilité des masters auprès des étudiants et des acteurs socio-économiques, en accompagnant vers la réussite des étudiants en masters et LP, en permettant une insertion professionnelle de qualité en étant un acteur majeur de la formation professionnelle.

Mais agir sur l'attractivité c'est aussi agir pour la réussite des étudiants en levant les freins liés à l'environnement du travail, encourager l'engagement étudiant et surtout, défi majeur de ces prochaines années, lutter contre la précarité étudiante. Pour répondre à ces enjeux, et fort de l'expérience de ces dernières années sur l'ensemble de ces sujets, nous nous engageons à créer un service Vie étudiante dont le schéma organisationnel reste à travailler et lancer un schéma directeur de la vie étudiante dont le pilotage pourra être confié au ou à la prochaine VicePrésident.e étudiant.e.

Une université attractive auprès des personnels :

Le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche est en perpétuel mouvement. Il fait face depuis une vingtaine d'années à l'accueil d'un nombre de plus en plus important d'étudiants sans bénéficier des moyens à la hauteur de cette intégration. Ce double mouvement peut entraîner chez certaines et certains d'entre nous une perte de sens dans le travail à accomplir. Comme je l'expliquerai un peu plus loin, j'agirai avec détermination pour trouver des solutions afin que chacune et chacun d'entre nous puisse se sentir heureux d'accomplir la mission qui lui est dévolue et s'épanouir dans son environnement professionnel.

« *Ce dont la recherche a le plus besoin, c'est de temps et de confiance* ». La politique recherche de notre établissement doit donc s'articuler principalement autour de ces deux objectifs afin de faire de l'UA une Université davantage attractive pour la qualité de sa recherche, l'accueil et l'accompagnement tout au long de leur carrière de ses chercheurs. Et nous y arriverons si :

nous redonnons du temps à la recherche,

nous permettons à tous les personnels recrutés de s'intégrer au mieux dans un environnement recherche propice à leur épanouissement,

nous favorisons la confiance dans la recherche et les chercheurs en rendant la science accessible à tous,

nous renforçons les liens avec le monde socio-économique.

Comment libérer du temps ? Cela fait presque un an maintenant que nous travaillons à ce sujet avec le collectif qui m'a accompagné dans la recherche de solutions. Je sais que celles que nous proposons dans notre programme font craindre une évolution du statut d'enseignant chercheur qu'un certain nombre d'entre nous ne souhaite pas. Néanmoins il est de la responsabilité du Président d'Université que je serais de tenir l'équilibre entre ce à quoi vous êtes fondamentalement attachés, l'exercice de vos missions dans des conditions correctes de rémunérations et la juste revendication de pouvoir aussi tenir dans une durée de travail raisonnable, l'enseignement et la recherche.

Les solutions proposées dans notre programme ont été réfléchies pour tenir cet équilibre. Elles seront discutées avec les équipes pédagogiques, corrigées si elles ne répondent pas aux attentes de notre communauté et mises en œuvre dans un cadre expérimental et volontaire. Elles seront réfléchies avec un maintien des rémunérations, heures complémentaires comprises.

La simplification des tâches administratives est aussi un engagement que je chercherai à atteindre car c'est un objectif que nous partageons toutes et tous. C'est un serpent de mer et j'en suis conscient. La dématérialisation peut y conduire mais il convient aussi de réfléchir, composante par composante, service par service au meilleur moyen d'y parvenir.

Comment donner ou redonner de la confiance ?

- En nous donnant les moyens de laisser les chercheurs développer leurs projets. Je suis convaincu que la concurrence est un élément de cette confiance si les objectifs que nous souhaitons atteindre ne sont pas de mettre en concurrence les hommes et les femmes qui les portent mais au contraire de leur donner les moyens d'y répondre dans de bonnes conditions et de les accompagner pour les mener lorsqu'ils émanent des organismes extérieurs. S'agissant des AAP internes, c'est bien pour respecter un principe d'équité qu'ils ont été mis en place. Ils sont arbitrés à différents niveaux et toujours collectivement. Cette méthode est celle que nous avons conduite jusqu'à présent et c'est celle que je souhaite pour le fonctionnement global de l'Université comme je l'évoquerai plus loin.

- En poursuivant un dialogue social de qualité. Avec les représentants du personnel bien sûr et principalement pour co-construire avec eux les outils d'organisation et de rémunération nécessaires au bien-être des agents. Un des chantiers prioritaires du prochain mandat sera de définir avec les représentants du personnel les critères permettant d'évaluer les demandes d'avancement et de promotion des agents titulaires bien sûr mais aussi contractuels. C'est aussi l'engagement que je prends de maintenir un rôle essentiel d'instruction des dossiers par les CPE. En d'autres termes de fonctionner comme avant malgré les modifications apportées par la Loi de transformation publique du 6 août 2019. L'autre chantier prioritaire sera de diminuer les inégalités entre agents contractuels et titulaires sans retirer des avantages aux titulaires bien sûr. Il conviendra de définir une trajectoire de rééquilibrage et d'offrir à nos personnels contractuels le droit de bénéficier d'avancements ou de promotions dans le même cadre que celui des titulaires. L'égalité dans les fonctions est, dans mon équipe et pour moi, une valeur, un objectif et une feuille de route à suivre.

Mais le défi de l'attractivité ne se fera pas au détriment de deux autres valeurs ou principes auxquels je suis très attaché.

Je souhaite aussi une Université citoyenne, parce que l'université est un acteur essentiel dans la création et la transmission des savoirs, parce qu'en tant qu'institution de

l'éducation elle participe d'une manière essentielle à la cohésion et au lien social dans notre société.

Les épreuves que doit surmonter aujourd'hui notre pays prouvent plus que jamais que l'université doit jouer un rôle central dans l'acceptation que la différence est une richesse, que la liberté d'expression est le ciment de notre société démocratique. L'université, par son esprit universaliste en est un pilier central. J'agirai dans ce sens. La diffusion de la culture scientifique et technique dans les lieux d'éducation de notre territoire, la politique de science ouverte que nous allons développer sont aussi des vecteurs par lesquels l'Université s'intègre dans la Cité.

Être une université citoyenne c'est aussi une université qui s'engage dans la transition écologique. C'est dans cet esprit que toute une série de dispositifs sont imaginés pour faire de nos campus des campus éco-responsables et tendre vers le zéro carbone.

Je souhaite aussi une Université ouverte, parce que la responsabilité sociétale qui est la nôtre nous guide à accueillir un public divers et diversifié, la formation initiale se complète aujourd'hui d'une formation tout au long de la vie. La diversification de notre public est donc aujourd'hui une nécessité et une obligation.

Nécessité pour ouvrir nos formations à un public en recherche de qualification pour relancer leur carrière professionnelle.

Obligation pour l'accueil d'un public plus nombreux dans les années à venir, un public socialement moins favorisé pour qui l'université ne peut et ne doit pas être un pis-aller ou une voie de garage.

Une université ouverte aussi aux risques en matière de choix pédagogiques et de recherche. Explorer hors des sentiers battus est de notre responsabilité. Les différents dispositifs que je propose agissent dans ce sens.

De manière à pouvoir mixer les publics, source de richesse dans une formation, nous travaillerons à une refonte des rythmes universitaires et à une construction des formations sous des formes beaucoup plus modulaires et bâties sur des blocs de compétences. Un schéma directeur de l'apprentissage sera mis en place à partir duquel nous déclinons notre stratégie de développement en la matière (16 formations en apprentissage, 53 formations par alternance). La dimension internationale de notre université participera aussi de cette dynamique, les efforts en terme de doubles diplômes seront poursuivis (23 aujourd'hui), ainsi que celle des laboratoires Internationaux Associés gages de mobilité accrue de visibilité et d'interculturalité.

Ces derniers propos m'amènent justement à évoquer maintenant la troisième partie de mon discours :

Comment je ferais si vous m'élisez ?

Comment ?

La gouvernance que je compte mettre en place sera guidée par quelques principes simples qui participent aussi à une bonne qualité de vie au travail :

La qualité de vie au travail et dans les études dégage une philosophie à plusieurs niveaux :

- Celui de l'écoute d'abord
- Celui de l'implication
- Celui de la reconnaissance

En matière de qualité de vie au travail, nous nous devons d'être en effet dans un processus d'amélioration permanente, d'agir.

Le mandat qui s'achève a été placé sous le signe de la transparence. Je fus le Président de l'hyper-transparence, au risque parfois de privilégier l'information au débat. Mais la fonction présidentielle est telle qu'il est difficile d'être présent partout, dans chaque composante, chaque unité de recherche et chaque direction. Pour mieux impliquer et écouter, il faut modifier notre gouvernance. Ce sera la mission d'Isabelle RICHARD.

La gouvernance que je compte mettre en place sera guidée par quelques principes simples et sur une méthode :

- Ecouter. Toute décision doit d'abord reposer sur la connaissance que l'on a de son environnement car c'est ainsi que nous comprendrons mieux les enjeux. Mais l'écoute c'est aussi la bienveillance que l'on doit avoir à l'égard de chacun et chacune d'entre nous. C'est enfin notre capacité à nous remettre en cause et à accepter l'échec en analysant les causes. Je revendique le droit à l'erreur à condition qu'elle se produise assez tôt pour la corriger.

- Impliquer. L'implication passe par la confiance que nous avons en votre capacité à savoir et agir. Elle ne fait aucun doute pour moi. Mais elle passe aussi par la relation que nous aurons avec vous. Elle ne pourra fonctionner que si nous actionnons des leviers qui vous donnent envie, chers administrateurs, d'agir au service de notre bien commun. Ceux qui ont travaillé à mes côtés savent qu'ils peuvent me faire confiance car je leur fais confiance, je les écoute, je les implique. Mais nos centres de décisions paraissent souvent très éloignés. C'est pourquoi elle doit s'accompagner de la délégation.

La délégation, pour laisser au plus proche des acteurs les initiatives. Le pendant de cette confiance et de cette délégation, ce sera pour les acteurs la responsabilité de leurs décisions.

Reconnaître cette implication, dans le travail au quotidien et dans la mise en œuvre des grands projets qui seront conduits. Cette reconnaissance sera collective et individuelle et elle se traduira par notre accompagnement. Notre projet propose un certain nombre d'engagements que je vous laisse découvrir et que nous mettrons en œuvre. En revanche, je veux insister sur les propositions que nous avons déclinées en matière de fonctionnement de nos instances, en particulier celles du CA.

La mise en œuvre des choix politiques à moyen terme de l'UA se fera au travers de l'animation de projets qu'ils soient transversaux ou sectoriels. Dans ce contexte, nous souhaitons inciter tous les personnels et étudiants qui le souhaitent à s'investir dans leur pilotage. Nous laisserons une grande marge de manœuvre aux acteurs impliqués mais présenterons régulièrement leur nature et leur avancée aux conseils. Nous souhaitons proposer aux élus le rôle de « rapporteurs » des projets transversaux de l'UA que nous définirons avec la communauté en début de mandat à partir de nos propositions.

Pour autant, améliorer nos modes de fonctionnement ne suffira pas à donner confiance si je ne vous prouve pas que dans le dernier mandat au-delà de bien gérer l'Université, j'ai aussi su convaincre nos partenaires financiers de nous accompagner dans son développement.

J'ai bien évidemment analysé le vote aux conseils centraux et je souhaite en faire une rapide lecture. Le collège B est partagé entre notre liste, celle de mon adversaire Christophe DANIEL et celle soutenue par le SNESUP. Il existe aujourd'hui un mouvement très fort de contestation contre l'avant-projet dénommé LPPR. Au-delà de ce texte qui

n'existe pas encore, il y a notre épuisement à tout faire pour la réussite de nos étudiants et de la recherche malgré le manque chronique de moyens.

Il y a aussi cette politique insidieuse qui consiste à ne reconnaître que les grands établissements car ce sont les seuls qui seraient visibles au niveau international. Nous existons, nous sommes reconnus pour l'excellence de nos formations au niveau Licence, nous sommes entrés dans le classement de Shangai et nous serions considérés comme une Université de proximité ?

Nous entrons dans une période de combat et je suis déterminé plus que jamais à le mener pour obtenir des engagements fermes sur le rééquilibrage de notre dotation. Ainsi dès demain je demanderai à la Ministre de donner une réponse rapide et avant le 3 mars, date de la prochaine AG du personnel, au courrier que je lui ai envoyé juste avant Noël et dans lequel je réclame un plan pluriannuel d'accompagnement de 35 postes par an. C'est la condition indispensable pour permettre à notre Université d'être attractive.

Vous le constatez, mes responsabilités antérieures et récentes me rendent conscient des enjeux et donc de l'importance des défis qui nous attendent, mais je ne serai pas seul. Et ce sera le dernier point de mes propos.

Je serai entouré d'une équipe, soudée, plurielle à l'image de notre université. Une équipe expérimentée et en partie renouvelée, Isabelle RICHARD, Philippe SIMONNEAU, Sabine MALLET, Françoise GROLLEAU, Lydie BOUVIER, Nathalie DEBSKI, Pascal RICHOMME, Éric DELABAERE, Laurent BORDET, Jean-René MORICE et Stéphane AMIARD. D'ores et déjà en ordre de marche et qui n'attendent que votre confiance pour se mettre au travail.

Je conclurai ainsi : on m'a fait ici ou là le reproche de n'être qu'un gestionnaire comme si cette qualité était déshonorante, non seulement à mes yeux il n'en est rien (c'est ma formation, donc me reconnaître cette qualité, c'est aussi reconnaître la qualité de ma formation universitaire), mais en plus je pense que c'est une compétence essentielle lorsque l'on se propose d'être à la tête d'un établissement. Mais n'être que gestionnaire se serait méconnaître aussi les autres pendants de mes qualités. J'ai assuré la visibilité de l'UA ces 4 dernières années et je l'ai fait progresser. Je sais où je vais et c'est avec confiance et détermination que j'agirai.

La transition écologique est une nécessité. Nous bénéficions de nombreux atouts pour y prendre notre part : des expertises scientifiques reconnues internationalement, de nombreux bâtiments et des espaces verts de qualité sur Belle-Beille. Je ferai du campus de Belle-Beille un modèle de cette transition pour notre territoire angevin. Je ferai aussi de l'Université d'Angers un interlocuteur privilégié de la formation professionnelle en établissant des relations étroites avec les entreprises, notamment, par le développement de l'alternance en lien avec les composantes.

**Monsieur HINDRE précise que le temps de présentation de Monsieur ROBLÉDO est de 18 minutes et 22 secondes.**

Il invite **Monsieur DANIEL** à se présenter à la chaire.

Monsieur DANIEL prend la parole pour s'adresser aux administrateurs.

Ci-dessous le texte lu par Monsieur Daniel et transmis par ses soins.

« Nous voici aujourd'hui à la fin de cette campagne pour l'élection du Président de l'Université d'Angers. Cette campagne a débuté il y a presque un an. C'est long, c'est fatigant, mais c'est un privilège passionnant. Rencontrer et découvrir de nombreux collègues, étudiants et partenaires, confronter les idées, débattre, puis construire et améliorer un programme, voilà le sens d'une campagne et de l'Université telle que nous la souhaitons ! C'est un moment important. Vous avez le pouvoir de voter pour la continuité ou bien de choisir une autre voie.

Depuis cinq ans maintenant, depuis que je suis Doyen de la faculté de droit, d'économie et de gestion, je fais ce constat d'un dynamisme, d'un jaillissement continu d'idées mais j'observe aussi le doute, le découragement, l'inquiétude. Déjà, en 2012, Jean-Paul St André, lors de son discours de candidature, avait dit : *« la confiance dans l'équipe dirigeante doit être rétablie grâce à la valorisation des compétences et à la reconnaissance des initiatives de chacun. Il s'agit d'un prérequis à la construction d'une culture commune dans notre université. J'ai pu entendre une forte attente de la part de personnes, prêtes à s'investir dans la vie de l'université pour peu qu'on les considère ; ce qui sera fait »*. Par ailleurs, comme vous tous, j'entends que l'on s'inquiète de la « qualité dans les services publics ». À l'université, nous partageons cette préoccupation. De manière urgente.

Les contraintes économiques pèsent en effet lourdement sur notre mission de service public, d'autant plus que l'Université d'Angers est très largement sous-dotée au regard d'Universités de taille comparable.

Nous interrogeons alors la réussite de nos étudiants. On se demande comment la mesurer. Nous questionnons aussi notre recherche universitaire : n'est-elle pas trop cloisonnée, est-elle suffisamment visible et utile à la formation des jeunes et aux enjeux de société ?

Nous devons apporter des réponses à ces questions difficiles.

C'est pourquoi la concertation sur de nombreux sujets est essentielle.

Certains ont pu trouver naïve notre vision d'une gouvernance plus démocratique et participative. Je ne le pense pas, même si j'aime bien le sens du mot naïf tel qu'il fut compris et utilisé de Montaigne à Voltaire : « Langage et/ou manière d'être, simple, sans hypocrisie et sans désir de plaire à tout prix ».

Cette campagne sincère et libre, donc, a été guidée par des idées réfléchies, discutées, travaillées à plusieurs, avant d'être exposées à la communauté universitaire et à vous, Mesdames et Messieurs, que j'espère convaincre, en cet instant crucial où il vous faut choisir.

Le risque majeur pour l'Université d'Angers serait qu'elle devienne un collège universitaire de licences, de quelques masters et de quelques thématiques de recherche dites d'excellence. Pourtant, des formations et des recherches académiques de qualité sont possibles en dehors du végétal ou des matériaux. Ces choix conduiraient *de facto* à limiter

la recherche académique en santé qui est grandement responsable de notre rayonnement scientifique international. Ces choix limiteraient aussi l'émergence de nouvelles thématiques en recherche fondamentale, y compris dans les sciences humaines. Or n'est-ce pas le rôle de l'Université de promouvoir la liberté de chercher ?

L'Université que nous souhaitons à Angers est une Université consciente de ses faiblesses, mais surtout de ses forces, qui ne se dévalorise pas et qui réussit ses transitions en économisant certaines de ses énergies et en en faisant rayonner d'autres. Cette vision n'est pas une vision théorique ou utopique : elle est pragmatique. Toutes les meilleures propositions du monde ne sauraient être appliquées avec succès sans un état d'esprit approprié. Changer l'état d'esprit à l'Université n'est pas une sempiternelle promesse de plus : c'est un engagement fort et concret !

Nous avons parlé lors de cette campagne, de transition écologique, à juste titre, et ce sujet n'est plus un sujet uniquement militant ; c'est un sujet qui doit tous nous mobiliser. Cela pourrait sembler, à première vue, une proposition cosmétique, de surface, ou bien une utopie. Mais l'enjeu pour la société dans son ensemble et pour une Université exemplaire en particulier est de réussir ces transitions dans une perspective de court, mais surtout de moyen et long terme, pour que soit assurés, préservés ou améliorés les principes de respect, de durabilité, d'égalité des personnes et d'équité de traitement des institutions.

L'écologie dont il est question ici doit s'entendre comme développement durable ou préservation de l'environnement bien entendu, mais aussi comme une écologie qui s'applique aux relations avec nos environnements professionnels, territoriaux, de recherche... Nous souhaitons plus de temps : temps de la mise en place, temps de l'évaluation et temps de la décision concertée.

Tous ces derniers mois, nous avons questionné : à quoi sert l'université, quelles valeurs porte-t-elle ? A-t-elle un rôle social ? Quelle est sa place dans la cité ? Comment progresse-t-elle avec les collectivités, l'agglomération, la Région, les organismes de recherche, les associations, les entreprises et ses partenaires internationaux ? Aujourd'hui, nous sommes en mesure de proposer un programme.

Au nom de l'équipe qui a travaillé avec moi, je prends, devant vous, les engagements suivants, engagements qui vont prendre la forme de propositions concrètes.

D'abord, pour réussir la transition démocratique et organisationnelle, il sera mis en place un « conseil d'orientations stratégiques » pour faire réfléchir toute l'Université sur des sujets communs dans un calendrier commun. Le point crucial reste en effet aujourd'hui la "*hiérarchie intermédiaire*" des universités, pour reprendre l'expression de Christine MUSSELIN (universitaire spécialiste de ces questions) que je cite. « *On ne peut pas diriger une université sans relais internes. Aujourd'hui, les doyens ou directeurs d'UFR restent beaucoup trop marginalisés.* » Il faut davantage solliciter leurs compétences et, au travers eux, les personnels des UFR. Ainsi, ce Conseil réunira les doyens et directeurs de service, les vice-présidents (moins nombreux mais au périmètre élargi), et les représentants des personnels et des étudiants au service du « bien commun » et pas seulement des intérêts particuliers.

Il s'agit de transformer les conseils centraux en espaces de proposition et d'expression de recommandations et en structures véritablement décisionnaires sur les orientations qui engagent l'avenir. Ces conseils ne doivent pas uniquement être des chambres d'enregistrement. Ainsi, le CA ne sera plus seulement un conseil d'administration, mais il deviendra aussi un conseil de réflexions et de débats sur les stratégies d'avenir. Nous y discuterons stratégies des programmes de recherche, projets inter-composantes, projets avec la ville, avec la Région, collaborations avec les universités voisines ou lointaines. Nous y débattons de notre stratégie internationale.

En outre, nous banaliserons pour les services 2 journées de solidarité et d'engagement par an pour des rencontres entre les personnels : décroïsonner les services, mieux comprendre le travail des autres et mieux faire travailler ensemble, voilà un enjeu important de reconnaissance au travail.

Nous supprimerons les appels à projets internes pour réduire la concurrence à l'intérieur de l'université et privilégier l'équité et l'inclusion du plus grand nombre.

En ce qui concerne les étudiants, voici ce que nous mettrons en place, si je suis élu :

- un observatoire de la vie étudiante, pour et avec les étudiants, avec un grand nombre de stages de formation pour nos étudiants de L3 ou de master sur des études sur les conditions de vie étudiante. Il contribuera en outre à l'amélioration de la politique d'égalité des chances pour les étudiants, de leur entrée à l'Université jusqu'à leur insertion professionnelle.

- Nous créerons un Conseil des étudiants présidé par le VP étudiant. Il réunira, selon des modalités à définir, les représentants des étudiants de tous les départements et UFR. Il aura une fonction consultative sur les orientations stratégiques de l'Université et participera aux travaux de l'Observatoire de la vie étudiante. Il ne se substituera pas aux activités des syndicats étudiants.

- Nous engagerons une lutte active et rapide contre la précarité des étudiants en faisant appel aux dons via la Fondation et la régulation de son conseil de gestion.

- Parallèlement, nous apporterons un soutien immédiat et massif aux initiatives étudiantes et des associations pour la création d'une épicerie sociale et solidaire : avançons sans tarder sur un cahier des charges, l'achat d'un camion, et contactons la banque alimentaire. Ce projet d'épicerie n'est pas nouveau. Il était déjà annoncé en 2012...

Porter attention à nos étudiants, c'est regarder nos lycéens. Beaucoup de choses sont faites à Angers. Néanmoins, notre continuum Lycée-Université doit être renforcé. Pourquoi ne pas co-construire avec les lycées les programmes des parcours adaptés que nous proposons aux « oui si » dans Parcoursup ? Ces parcours sont aujourd'hui trop calqués sur les formations universitaires, ce qui est dans un sens normal, mais inadapté aux profils des jeunes concernés. Nous envisagerons donc, avec les collègues responsables des BTS, des « tremplins vers l'enseignement supérieur ».

Un autre sujet me tient à cœur : celui des étudiants en situation de handicap. Nous sommes parfois démunis face à un étudiant dont nous méconnaissons le handicap. Nous devons poursuivre nos efforts pour construire une université inclusive. Si je suis élu Président, je

mènerai une politique volontariste de formation et de sensibilisation des enseignants, personnels, étudiants. Des parrainages entre étudiants, et en particulier grâce à ceux de santé, seront mis en place. Et j'activerai dans les semaines suivant mon élection, les contacts notamment déjà pris pour accompagner les personnes avec trouble du spectre de l'autisme : l'université fédérale de Toulouse et la Direction territoriale de Pôle Emploi, qui ont mis en place des dispositifs très novateurs. Je m'y engage devant vous.

Nous avons, dans notre programme, parlé de la situation des étudiants allophones et des étudiants maîtrisant mal le français. J'ambitionne un plan d'action avec le Centre de langue française pour étrangers, en créant un parcours d'accompagnement des étudiants étrangers en lien avec les chargées d'accompagnement.

Pour réussir la transition pédagogique, il faut promouvoir les services en lien avec les étudiants (ingénierie pédagogique, activités physiques et sportives, santé, orientation et insertion professionnelle, formation continue, et bibliothèques), comme des services de proximité, de pédagogie et de développement personnel, et pas seulement les voir comme des services communs et « techniques » du numérique, du sport, de la culture ou de la santé. Si je suis élu, je commencerai par mettre de la proximité entre les formations et ces services.

Les étudiants doivent aussi être sollicités pour nous donner leurs points de vue sur des approches de travail nouvelles. C'est la seule innovation valable : celle qui engage de l'humain, qui rapproche les gens, qui crée de la proximité, du vrai dialogue. C'est cette université que nous allons construire.

Ainsi, de manière à faire travailler différemment ou ensemble, sur des sujets communs, des étudiants de formations différentes, nous nous engageons à :

- Développer des formes de pédagogie encore relativement peu (ou insuffisamment) présentes à l'Université comme la pédagogie par projet ou les formations en alternance,
- et à promouvoir la simulation comme nouvelle manière d'enseigner et de chercher. Nous avons des projets concrets : nous allons par exemple permettre aux étudiants de LLSH, de Sciences de travailler avec des étudiants de santé sur des thèmes qui touchent l'altérité, l'empathie, le différent... Le centre de simulation, que vous ne connaissez peut-être pas, nous a fait des propositions. Nous avons hâte de les mettre en œuvre.
- Nous voulons aussi soutenir les initiatives pédagogiques des composantes, sans jamais rien imposer : ainsi, l'on pourrait réfléchir à des « enseignements transversaux », non évalués stricto sensu portant sur les comportements et les compétences transversales (maîtrise écrite et orale des langues, des pratiques bureautiques et numériques, appliquée aux disciplines de leur formation...). Ces enseignements seraient des temps de travail commun, possiblement hors maquette mais pas hors emploi du temps. Ils pourraient être indirectement évalués dans un cadre propre à chaque formation, sous la forme de grand oral ou d'épreuves écrites communes entre plusieurs enseignements... Ces temps pourraient correspondre à des « Travaux accompagnés » qui viendraient compléter les « Travaux Dirigés ». Mais il ne s'agit là que de propositions, que la Présidence pourrait accompagner, sans rien enjoindre, sans rien forcer, et en laissant une pleine maîtrise aux UFR.

Pour réussir la transition scientifique et de valorisation, l'Université d'Angers doit être plus ambitieuse et ne doit pas s'auto - limiter. Il nous appartient d'offrir les conditions pour que davantage d'équipes d'accueil deviennent des unités mixtes de recherche, impliquant le CNRS, l'INSERM ou l'INRAE. Il faut également améliorer et renforcer les liens et les complémentarités non seulement à l'intérieur même de l'Université, mais également entre l'université et ses partenaires scientifiques, au premier rang desquels nous pouvons citer le CHU.

Il s'agit d'établir une stratégie de politique scientifique qui parte des chercheurs et des équipes. Les laboratoires et les structures fédératives de recherche, en lien avec les UFR et la Direction de la recherche, de l'innovation et des études doctorales, auront ainsi un rôle accru à jouer en matière de transversalité et de soutien aux relations partenariales individuelles et collectives.

Nous pourrions alors décider de créer des « Fédérations thématiques de recherche » temporaires, sur des thématiques transversales et inclusives (inter-SFR), utiles pour la société, pluridisciplinaires et reposant sur les qualités des équipes angevines, en soutien et en complémentarité avec les structures fédératives de recherche, et en lien avec les demandes de la société. Ex : vieillissement, objets connectés, ou sport et santé (SAM)... Cela permettra à l'Université d'Angers de mieux faire connaître et reconnaître ses atouts scientifiques auprès du monde socio-économique et de ses partenaires nationaux ou internationaux.

D'ailleurs, pour réussir la transition environnementale et améliorer l'inscription de l'Université d'Angers dans ses environnements, toute l'équipe présidentielle sera mobilisée avec les Doyens et Directeurs. Mais trois vice-présidences spécifiques seront plus particulièrement dédiées à cette mission centrale : un VP « Ouvertures sur le monde » avec deux délégations, l'une pour les relations avec les milieux professionnels et l'autre pour les relations internationales ; un VP « Environnements durables de travail » sur l'immobilier, le numérique et les organisations assouplies, et un VP « qualité de vie et reconnaissance professionnelle » qui jouera également un rôle important pour rappeler quel est le sens de notre travail.

Un de nos objectifs importants sera de mettre en œuvre une écologie des procédures, en veillant à leur allègement, dans le respect du droit, afin d'appliquer davantage le principe de subsidiarité et de réaliser des économies d'énergie, de temps et d'attention dans un plus grand respect des élus et des personnes engagées. En priorisant et en cadrant les différents programmes qui aujourd'hui s'empilent et se concurrencent, nous chercherons à éviter les doublons.

L'université devra continuer à porter son attention sur la réduction de son empreinte carbone en limitant l'impact négatif des activités de ses campus, en matière immobilière et numérique, en matière de mobilité, en matière de comportements et d'usages.

Il s'agira également pour nous d'écouter et d'anticiper les préoccupations environnementales des jeunes en mettant en place dans notre offre de formation un enseignement commun interdisciplinaire, un socle commun de formation sur les enjeux planétaires du changement climatique, des séminaires, une école d'été... L'Université se

doit également de former les jeunes aux emplois de demain, et des millions d'emplois seront créés dans ce domaine.

L'Université devra également renforcer ses liens avec les collectivités territoriales et en réfléchissant aussi à une véritable politique de site angevin, en lien avec le rapprochement envisagé avec l'Université du Mans. A ce propos, je m'engage à mesurer, qualifier, quantifier le rapprochement avec l'Université du Mans en sollicitant les deux communautés universitaires sur le sens que nous donnerons véritablement à ce rapprochement. Trouver l'équilibre entre la nécessité conjointe de proximité et de cohérence régionales, voilà un enjeu de toute première importance !

Enfin, notre projet sera de développer l'activité de la Fondation en lien étroit avec des clubs de partenaires, les UFR et les laboratoires. Renforcer les relations avec les entreprises et les collectivités territoriales, récolter des fonds qui respectent les valeurs de l'Université et du service public, voilà les grandes missions de la Fondation. Nous procéderons ainsi à une évaluation de notre activité partenariale actuelle. Les contacts entre les formations ou les départements et les entreprises sont nombreux et devront être davantage valorisés et pris en considération. La création d'une mission territoire/université aura dans cette perspective toute sa pertinence pour servir d'interface entre les acteurs du territoire et les services centraux et de composantes de la Formation Continue, de formation tout au long de la vie et de l'insertion professionnelle. Nous nous engageons à porter des projets de financement d'aides et de soutien aux étudiants et aux associations et collectifs dont les actions honorent l'Université (Collectif Luciole, Collectif réfugiés...).

En résumé, l'Université d'Angers telle que nous l'envisageons demain sera une Université qui n'imposera rien sans concertations et sans évaluations dignes de son ambition et de ses personnels, étudiants et partenaires. Une Université plus souple, plus respectueuse, plus solidement ancrée sur les transitions qu'elle aura elle-même choisies !

Mais émettre de belles propositions est une chose, les réaliser en est une autre. Il faut avoir l'état d'esprit adéquat pour y parvenir : démocratie, transparence et droiture, rien de moins « pragmatique » !

Pour conclure, je vous invite, par votre vote, à nous donner la possibilité de travailler ensemble à cette université humaine et éthique que nous appelons de nos vœux. »

**Monsieur HINDRE précise que le temps de présentation de Monsieur DANIEL est de 18 minutes.**

Madame JARDINAUD procède au second tirage au sort pour déterminer l'ordre dans lequel les candidats répondront à la première question. Monsieur Christian ROBLÉDO est tiré au sort et sera donc le premier à répondre.

Monsieur HINDRE veille à l'égalité de temps de parole entre les candidats lors de ce débat.

### **1<sup>ère</sup> question.**

Monsieur CHRISTOFOL rappelle que le projet de loi de la réforme des retraites est présenté ce jour en séance plénière à l'Assemblée nationale. Il lui semble important d'évoquer l'impact que pourrait avoir ce projet sur les personnels de l'Université.

Il souhaiterait connaître le sentiment des deux candidats concernant le projet de loi de la programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR).

Concernant la décision prise sur la non-application de l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants étrangers, il se demande comment cela pourra être mis en œuvre pour les années à venir.

Il estime que le Président devra trouver les arguments auprès du Ministère permettant d'obtenir une dotation d'équilibre et de fonctionnement plus équitable.

La précarité des personnels et des étudiants devra également être réduite.

Il estime que la création d'emplois pour les personnels ne devrait pas être restreinte aux pôles d'excellence définis par les Ecoles Universitaires de Recherche. Cette création d'emplois devrait tenir compte de la progression du taux d'encadrement nécessaire au bon déroulement de l'ensemble des formations.

### **Réponses de Monsieur ROBLÉDO :**

Concernant le projet de loi de la réforme des retraites, Monsieur ROBLÉDO estime que le problème a une portée nationale, qui dépasse le cadre de l'Université. Il a toutefois sa perception en tant que citoyen du projet qui est en discussion. Il estime que les conditions d'entrée dans la fonction publique présentent un certain nombre d'avantages, mais aussi un inconvénient majeur qui est celui de la rémunération. Il est difficile de recruter du personnel sur un certain nombre de fonctions, au motif d'une rémunération peu attractive. Le recrutement était toutefois possible parce que des perspectives de post-période professionnelle pouvaient apparaître avantageuses. Remettre en question les « règles du jeu », les avantages qui ont pu être consentis, en cours de carrière représente un problème.

Les décisions appartiendront toutefois aux instances démocratiquement élues dans le pays, avec les dispositifs de contestation et de limite possibles.

Concernant la LPPR, deux dimensions lui semblent importantes. La première dimension concerne les moyens que l'État est prêt à mettre dans l'enseignement supérieur et plutôt dans la recherche.

La deuxième dimension se rapporte à toute une série de dispositifs liés aux ressources humaines.

Monsieur ROBLÉDO est membre de l'AUREF (*alliance des universités de recherche et de formation*).

Il a souhaité avoir une réponse claire sur la façon dont est envisagée la répartition des moyens supplémentaires sur la dimension recherche. Confier la répartition de ces moyens à la seule Agence Nationale de la Recherche représente une vraie difficulté.

Par construction, cette répartition sera réalisée sur des appels à projets et les moyens seront destinés aux Universités qui disposeront de temps pour répondre à ces appels à projets.

*In fine*, les moyens supplémentaires risquent d'accroître la différence qui existe déjà entre les universités. Un manque d'équité peut être regretté.

L'AUREF milite pour que l'État, le Ministère, prenne la responsabilité de proposer un véritable aménagement territorial. Les universités de taille moyenne doivent avoir un véritable rôle de formation certes, mais aussi de recherche. Il lui semble nécessaire que les équilibres initiaux soient pris en considération. Ils ne sont actuellement pas équitables à l'échelle du territoire.

Monsieur ROBLÉDO défendra cette position au sein de la Conférence des Présidents d'Université.

Concernant les droits différenciés pour les étrangers, Monsieur ROBLÉDO rappelle sa position, une nouvelle fois actée au Conseil d'administration du 19 décembre 2019 : l'Université d'Angers n'appliquera pas cette demande de frais différenciés pour les étudiants extra-communautaires. La position sera conservée, même si les quotas des 10% d'étudiants exonérés sont atteints.

Monsieur ROBLÉDO explique que la précarité est un enjeu majeur. Concernant la précarité des étudiants, un budget a été acté : 10% de ce qui sera collecté par le biais de la CVEC seront consacrés à des dispositifs sociaux. Les axes sur lesquels portera cette aide devront être définis, notamment dans le cadre de la commission CVEC, qui comprend des étudiants. Plusieurs dispositifs ont été déployés pour lutter contre la précarité des personnels. L'Université d'Angers a activé le dispositif Sauvadet. Près de 100 personnels ont pu bénéficier de ce dispositif. Toutes les Universités n'ont pas opéré ce choix.

L'université d'Angers doit réfléchir avec les représentants du personnel à la définition d'une trajectoire entre l'évolution de carrière des titulaires et celle des contractuels.

Il conviendrait de définir des perspectives de carrière parallèles entre ces deux catégories de personnels.

Il est nécessaire de mettre en place des dispositifs transparents de promotion pour le personnel contractuel. Ces dispositifs ne sont pas encore prévus à ce jour à l'Université. Monsieur ROBLÉDO souhaiterait par exemple la constitution de listes d'aptitude, au même titre que pour le personnel titulaire. Il s'agit d'un engagement pris de long terme.

L'accompagnement des personnels au niveau de l'aide à la mobilité sera renforcé. Des dispositifs permettent actuellement de subventionner les collègues qui travaillent en proche périphérie et viennent par exemple en vélo au travail. D'autres collègues sont contraints d'avoir un logement éloigné géographiquement de leur lieu de travail, ne disposant pas de réseaux de transports en communs satisfaisants. Ils ne peuvent pas prétendre à un remboursement partiel de leur abonnement de transport en commun. Il conviendrait de réfléchir au dispositif d'aide qui pourrait leur être offert.

### **Réponses de Monsieur DANIEL :**

Monsieur DANIEL précise que les questions posées par Monsieur CHRISTOFOL s'inscrivent dans un cadre national.

En filigrane, se pose la question de la représentativité de l'Université d'Angers ou de la représentativité des universités de petite et moyenne taille au niveau national.

Dans le cadre de la LPPR, un certain nombre d'assemblées se tiennent à l'Université d'Angers, dans le cadre des UFR, des SFR, et des assemblées générales de personnels. Il

estime que cela pourra permettre à l'Université d'Angers de se faire entendre de façon collective sur ces sujets.

Monsieur DANIEL partage la position de Monsieur ROBLÉDO concernant la non application des frais différenciés pour les étudiants extra-communautaires. Cette décision doit dépasser le cadre de la décision du Président ou de l'Université. Les membres de la communauté universitaire doivent se saisir de cette problématique afin qu'un débat collectif soit organisé. Il n'est pas favorable personnellement à l'augmentation des droits d'inscription des étudiants étrangers. Il a conscience que certains collègues de l'Université d'Angers seraient favorables à cette augmentation, y compris pour les étudiants qui ne sont pas extra-communautaires. Il est néanmoins nécessaire que les opinions soient entendues et des débats organisés. Il faut transmettre au niveau régional, national, la position de l'Université d'Angers.

Il estime que l'impact des retraites, les conditions de vie et de travail des personnels, la LPPR n'ont pas fait l'objet de débats à l'Université d'Angers. Il précise que s'il était élu Président, il poserait ces questions aux personnels dans l'esprit d'un échange collectif. Il lui semble important de susciter des débats préalables. Il saurait néanmoins trancher et apporter des réponses si cela s'avérait nécessaire.

Economiste de formation, il a eu l'occasion de travailler sur les équivalents patrimoniaux des droits à la retraite. Il est difficile d'évaluer l'impact d'une réforme en termes de retraite. Ces impacts s'établissent sur les futures rémunérations. La question des conditions de travail est également posée. Il faudrait être spécialiste de ces questions pour apporter des réponses pertinentes. Beaucoup de collègues de l'Université d'Angers sont spécialistes.

Le « carcan des 192 h eq.TD » a été soulevé durant la campagne électorale. Monsieur DANIEL participe à deux conférences des Doyens, en droit et science politique et en économie et gestion. Ces deux conférences ont rédigé et fait voter des communiqués, des motions avec lesquels il est en accord. Un communiqué a été adopté récemment par la SFR Confluences et par l'assemblée générale des personnels de l'Université. Le maintien des 192h est souhaitable, les services ne doivent pas être évalués sous la forme d'ECTS. Les enseignants chercheurs souhaitent que soit préservée la liberté académique des universitaires. Les CNU doivent être préservés, la procédure de qualification maintenue. Si des dispositions doivent être améliorées, notamment pour davantage d'homogénéisation des critères entre les différents CNU, et un concours de l'agrégation organisé dans certaines sections dont les modalités devraient être revues, les enseignants-chercheurs restent néanmoins attachés à l'existence et au maintien des CNU.

Concernant la modularisation des services, la grande majorité des personnels de l'Université sont favorables au maintien des 192h et à la protection que ce dispositif permet. Les doyens ne souhaitent pas assumer cette responsabilité de modularisation. Monsieur DANIEL rappelle que son équipe et lui-même se sont exprimés de façon explicite sur ce sujet.

Monsieur DANIEL note peu de créations d'emplois à l'Université d'Angers, comme dans d'autres Universités. Il reconnaît que ce phénomène est national. Les Universités recrutent de plus en plus de contractuels et de moins en moins de titulaires. Il faut dénoncer cette situation avec force, même si les décisions seront prises au niveau national. La voix de

l'Université d'Angers doit être mieux entendue. Il faut susciter les débats et les réflexions collectives.

## **2<sup>ème</sup> question.**

Monsieur LEMAIRE constate un retrait de la Région en ce qui concerne les financements de la recherche dans le cadre des dynamiques scientifiques, concernant les appels à projets jadis et actuellement en ce qui concerne les paris scientifiques. Il demande quelle démarche pourrait adopter l'Université par rapport à ces retraits.

### **Réponse de Monsieur DANIEL :**

Monsieur DANIEL propose la création de fédérations thématiques de recherche à l'Université d'Angers pour que les paris scientifiques, les R.F.I., qui impliquent que de nombreux chercheurs puissent trouver une suite. Cela pourrait également être la création d'une chaire, qui est une autre appellation. Il est indispensable que les thématiques de recherches puissent se poursuivre lorsque les équipes en expriment le souhait.

Il envisage la suppression des appels à projets internes et l'augmentation des budgets récurrents des projets de la recherche qui seraient dédiés aux laboratoires, aux SFR, aux fédérations thématiques de recherche, afin que ces projets puissent trouver une issue.

### **Réponse de Monsieur ROBLÉDO :**

Avant de répondre à la question de Monsieur LEMAIRE, Monsieur ROBLÉDO souhaite évoquer la question de l'obligation réglementaire de service des enseignants-chercheurs. Il précise que le terme de carcan a bien été utilisé, mais sur la façon dont ces 192h étaient comptabilisées. Il propose avec son équipe une autre variable d'évaluation du temps de travail consacré à la pédagogie que les heures en face à face avec les étudiants. La question est de savoir ce que représente la charge de travail d'un enseignant ou d'un enseignant-chercheur lorsqu'il doit faire un cours. Le paramètre de prise en compte du temps ne doit pas se limiter au seul face à face avec les étudiants. Ce questionnement prioritaire sera confié à Monsieur DELABAERE. Il sera chargé de travailler avec la communauté pour déterminer s'il est possible de trouver un autre paramètre pour évaluer le temps de travail consacré à la pédagogie. L'objectif est de libérer du temps et non pas de modulariser les services.

Concernant le financement de la recherche qui peut être obtenu auprès des collectivités territoriales, et notamment de la Région, il rappelle que l'Université a pu bénéficier de beaucoup de dispositifs financés, comme les RFI ou les Connect Talents, qui avaient été imaginés par l'ancienne majorité.

D'autres dispositifs d'accompagnement ont été proposés par la suite. La Région est en cours de réflexion sur son nouveau Schéma directeur ou de stratégie relatif à l'enseignement supérieur et à la recherche. Monsieur ROBLÉDO souhaiterait leur demander de continuer à proposer des dispositifs de financements de projets collectifs. Les dispositifs dont l'Université a bénéficié jusqu'à présent sont trop individuels. Une dynamique collective serait à privilégier.

Il serait également important de bénéficier d'engagements pluriannuels de la part de la Région et de l'agglomération. Il est essentiel pour un programme de recherche de disposer de la visibilité dans le temps du soutien qui pourra être obtenu. Il ne souhaite pas que des secteurs ou des disciplines soient mises en avant. Cette position est partagée avec l'Université du Mans. L'Université de Nantes bénéficie d'un soutien un peu plus structurel

sur les dispositifs et les axes qui étaient définis dans le projet d'I-SITE (« Initiatives Science, Innovation, Territoires, Economie »).

**Monsieur DANIEL** souhaite compléter sa réponse précédente sur ce sujet. Il estime nécessaire d'organiser des réflexions collectives avec les partenaires sur les thématiques de recherche qui intéressent les collectivités territoriales, la ville, l'agglomération, la Région. Il ne s'agit pas de déterminer des choix en équipe restreinte mais d'écouter les besoins de la société et des partenaires. Il convient de créer des transversalités à l'intérieur du site universitaire Angevin, et aussi avec les collègues des Universités voisines comme celle du Mans.

Il est nécessaire de susciter les transversalités, les coopérations. Un certain nombre d'exemples démontrent que cela n'a pas toujours été le cas. Il reconnaît que des projets de grande qualité ont émergé, comme le projet sur le bonheur par exemple. Il faut mettre en relation les chercheurs entre eux et écouter les attentes des financeurs. La Région, qui peut émettre un certain nombre de propositions, attend que les Universités et les laboratoires répondent à leurs demandes dans un souci de coopération, notamment au plan local.

### **3<sup>ème</sup> question.**

Monsieur LELARGE a récemment lu une étude sur les parcours des nouveaux entrants dans le monde professionnel. Cette étude démontrait que les personnes qui intégraient le marché du travail actuellement changeaient 13 fois d'emplois ou d'entreprises au cours de leur carrière. Il interroge les deux candidats sur la vision qu'ils peuvent avoir du développement de la direction de la formation continue et de la place de l'Université d'Angers dans l'offre de formation continue qui est disponible actuellement sur le territoire.

### **Réponse de Monsieur ROBLÉDO :**

Monsieur ROBLÉDO estime ce questionnement très important au regard de la réforme actuelle de la formation professionnelle qui génère d'importantes transformations pour l'ensemble de la formation continue.

L'Université doit avoir un rôle central dans cette dynamique qui se met en place. Cela nécessite d'adapter les formats de formations et d'envisager des dispositifs de formations plutôt courtes. L'Université a des axes de progrès pour permettre d'adapter ses formations à un public d'actifs souhaitant améliorer ses compétences professionnelles ou souhaitant se réorienter.

Les formations doivent ainsi être davantage modularisées pour permettre de s'appuyer sur les formations déjà proposées par l'Université. Des blocs de formation peuvent être homogénéisés et placés de manière identifiable dans le temps disponible de l'apprenant. Cela nécessite de retravailler les liens entretenus actuellement avec les OPCO (opérateurs de compétences). Ce travail est déjà en cours et entrera dans le périmètre de Madame Lydie BOUVIER.

L'objectif prioritaire est le développement de l'alternance, sous forme d'apprentissage ou sous forme de formation continue avec les contrats de professionnalisation. Les distinctions ne seront plus aussi importantes à l'avenir entre les contrats de professionnalisation et les contrats d'apprentissage. L'Université va proposer des dispositifs de formation par alternance.

L'apprentissage correspondrait ainsi à une formation longue. Les contrats de professionnalisation, quant à eux, seraient remplacés par des formations courtes comme des modules.

L'organisation s'adaptera à ces nouveaux modes d'apprentissage et de publics. Il s'agit d'une responsabilité sociale pour l'Université. La formation continue constitue de surcroît une source de financement importante pour l'Université.

**Réponse de Monsieur DANIEL :**

Monsieur DANIEL rejoint les propos de Monsieur ROBLÉDO. Il estime nécessaire de développer les formations en alternance à l'Université d'Angers. Il faut écouter les besoins du monde professionnel et y répondre le mieux possible. La formation continue constitue certes une manne financière importante, mais elle constitue surtout une réponse aux jeunes qui souhaitent suivre des études sous le format de l'alternance, que ce soit en contrat de professionnalisation ou en apprentissage.

Le rôle du service public à l'Université est de transmettre aux personnels qu'elle accueille un socle de connaissances et de compétences qui leur permette de pouvoir s'adapter aux différents changements tout au long de leur vie active. Plus de 80% des embauches sont réalisées actuellement sous la forme de C.D.D. Il est nécessaire que les formations en alternance soient adossées à la recherche scientifique et universitaire, au même titre que les formations initiales. C'est le label de qualité des différentes formations qui peuvent être proposées : formations initiales, continues, ou tout au long de la vie.

Le triple adossement formation, recherche, besoins professionnels doit constituer la première mission de l'Université. C'est pour cette raison que des clubs de partenaires, qui correspondent à des initiatives des UFR, ainsi que la Fondation de l'Université, ont été créés.

La Direction de la formation continue de l'Université d'Angers doit probablement davantage aider les responsables de formation de l'ensemble des composantes. Ces responsables de formation peuvent entretenir des relations privilégiées avec certaines entreprises ou certains recruteurs.

Monsieur DANIEL souhaiterait que ce sujet soit porté à la connaissance de l'ensemble des membres de la communauté universitaire, avec des propositions précises de réponses.

La question centrale est de définir ce qu'est une formation universitaire, qu'il s'agisse d'une formation initiale ou d'une formation continue. Il estime que le label de l'Université est le meilleur qui puisse exister.

**4<sup>ème</sup> question.**

Monsieur BARILLE note que le projet de Monsieur ROBLÉDO inclut le rapprochement avec Le Mans-Université. Il souhaite avoir la position de Monsieur DANIEL sur ce projet de rapprochement.

**Réponse de Monsieur DANIEL :**

Monsieur DANIEL répond que le rapprochement est acté au 1<sup>er</sup> janvier 2020. La Comue expérimentale Angers-Le Mans va être créée, et ce après les élections des Présidents dans

les Universités d'Angers et du Mans. Il estime qu'il s'agit d'un bon projet. Les collègues de l'Université du Mans sont les bienvenus. Il regrette néanmoins que ce projet ait été mené sans véritable concertation en interne, à l'Université d'Angers et à l'Université du Mans. Son équipe et lui ont le sentiment que la mobilisation des personnels est très faible. Il estime très important d'entretenir de bonnes relations avec des universités voisines, comme celle du Mans. D'autres choix que l'université du Mans et le format de la Comue expérimentale pouvaient toutefois être envisagés.

S'il est élu Président, Monsieur DANIEL sollicitera les avis des deux communautés, non pas pour revenir en arrière, mais pour préciser les besoins, les souhaits, les objectifs, les missions de cette COMUE expérimentale.

Un très grand nombre de questions sous-jacentes ont été posées et n'ont pas été résolues. Il estime que le rapprochement avec d'autres universités aurait été plus pertinent dans certains secteurs d'activité.

Les universités doivent évoluer dans des espaces de coordination territoriaux. Il note néanmoins qu'un certain nombre d'universités n'ont pas commencé leurs réflexions, ces réflexions seront entamées en 2021. La précipitation n'était donc pas nécessaire.

#### **Réponse de Monsieur ROBLÉDO :**

Monsieur ROBLÉDO a le sentiment d'avoir fait preuve d'une large communication auprès de la communauté universitaire dans la présentation du projet. Des assemblées générales et un séminaire ont été organisés. Il était possible pour les membres de la communauté qui le souhaitent de participer à ces débats.

Le choix de l'Université du Mans résulte d'une collaboration de longue date entre les deux établissements, sur la formation et la recherche.

Les deux Universités ont vérifié, depuis au moins deux ans, qu'il existait un terrain propice à un travail collaboratif. Un certain nombre de projets ont émergé. A titre d'exemple, un premier appel à projets a été lancé voici quelques mois. Un pool de partenaires réunissant des équipes angevines et des équipes mancelles, avec le CHU d'Angers et les centres Hospitaliers du Mans et de Laval en soutien, a été créé pour soutenir toute une série de projets orientés plutôt recherche dans un premier temps. Ces projets ont pour objectif de mixer la technologie et la santé, sur la mobilité et l'ingénierie.

Monsieur ROBLÉDO obéit à la volonté d'agir au bénéfice du territoire, à la fois au Mans et à Angers.

L'Université d'Angers a également des relations avec l'Université de Tours. Il apparaît néanmoins complexe de mener des projets qui relèvent de régions distinctes. Les soutiens financiers des collectivités sont plus difficiles à obtenir.

Par ailleurs, l'Université de Nantes a développé son propre projet, sa propre dynamique, sans jamais associer l'Université d'Angers.

Le choix de la Comue expérimentale répond à la volonté de disposer d'une représentation démocratique la plus large possible, commune aux deux établissements. Le choix de l'association n'aurait pas permis la même représentation démocratique.

**Réponse de Monsieur DANIEL :**

Monsieur DANIEL estime que la question centrale est celle de l'appropriation par les acteurs des dispositifs, indépendamment de la qualité des projets qui sont menés, et notamment le réseau SAM qui allie Ingénierie, Sport et Santé entre Angers, Laval et Le Mans. Même si les dispositifs mis en place sont de qualité, il est essentiel que les acteurs soient mobilisés ou informés. Il regrette que le rapprochement avec Le Mans n'ait pas fait l'objet de véritables consultations. Les principaux intéressés n'étaient pas toujours informés sur certains projets.

Les conseils d'administration de l'Université d'Angers et de l'Université du Mans vont devoir répondre à un certain nombre de questionnements dans les mois à venir.

Il a compris que le projet THELEME serait porté par la Comue expérimentale, et non plus par les deux établissements d'Angers et du Mans. Il demande si cela signifie que les formations qui s'inscrivent dans THELEME seront portées par la Comue expérimentale.

Les communautés n'ont pas pris la mesure des questions et des enjeux car ces enjeux n'ont jamais été formulés de manière claire et précise.

**Réponse de Monsieur ROBLÉDO :**

Monsieur ROBLÉDO répond que Le Mans Université et l'Université d'Angers ont toujours indiqué de façon explicite que la Comue expérimentale ne porterait pas de formations durant ses premières années d'existence dans le cadre du dispositif expérimental.

Si des transferts de compétences devaient se produire, ceux-ci ne pourraient pas être envisagés avant une période de 4 ans. L'animation du dispositif THELEME pourrait être portée par la Comue expérimentale, mais pas les formations. Le comité de pilotage du projet est déjà organisé entre les deux universités.

**5<sup>ème</sup> question**

Monsieur CHAUVET explique qu'il a rejoint l'Université d'Angers depuis deux ans. Il a pu ressentir certaines tensions entre les composantes et les services centraux. Il a eu le sentiment que les composantes revendiquaient davantage d'autonomie, notamment dans le domaine pédagogique tandis que la Présidence développait une forme d'impérialisme vis-à-vis des composantes.

Il cite deux exemples, le format de cours des 1h20 qui a été imposé et les E2O (enseignements d'ouverture optionnels) qui remplacent les UEL (unités d'enseignement libre) et permettent de faire bénéficier aux étudiants de 0,5 point de bonus sur la moyenne annuelle.

Il demande quelle est la marge de manœuvre, la liberté, qui peut être laissée aux composantes dans la construction et l'évaluation de leur offre pédagogique. Il se demande où est positionné le curseur. Est-il souhaitable que l'Université impose certains éléments, ou ne doit-elle pas se contenter de contrôler la légalité de ce qui peut être proposé dans les composantes ?

**Réponse de Monsieur ROBLÉDO :**

Monsieur ROBLÉDO s'est déjà exprimé sur le format de cours des 1h20 lors du débat, il ne souhaite pas revenir sur ce sujet à ce présent conseil. Concernant l'introduction des E2O, il répond que la demande émane de certaines composantes. Ces composantes ont noté qu'elles mobilisaient une part importante de leur potentiel d'enseignement au bénéfice de

l'ensemble des étudiants, quel que soit leur UFR d'affectation. Ces composantes avaient le sentiment que la répartition n'était pas très bien équilibrée sur l'ensemble de l'Université.

Avant de transformer le dispositif des UEL en E2O, une enquête importante a été menée pour mesurer le bénéfice et le ressenti des étudiants sur ce type de dispositif. A l'issue de cette enquête, il a été décidé, non pas d'annuler les UEL, mais de les déployer d'une façon différente. Ce format n'a pas été imposé par la Présidence mais co-construit.

Par ailleurs, l'histoire de l'Université d'Angers démontre qu'une importante liberté est laissée aux composantes, quand elles font le choix de se saisir de leur destin. Monsieur ROBLÉDO cite le cas des dispositifs déployés en santé. Ceux-ci ont été imaginés par la Faculté et non pas imposés par la Présidence.

Si les différents dispositifs s'intègrent dans la politique globale de l'établissement, la Présidence ne s'y oppose pas et essaie au contraire d'accompagner le projet.

Les étudiants des IFSI souhaitaient une pleine intégration de leur formation dans les cursus universitaires. La Présidence les a accompagnés.

L'ISTIA a pu se transformer en école d'Ingénieur. Cette école a ensuite fait les démarches pour intégrer le réseau Polytech. La présidence a accompagné la démarche.

Le Conseil de la Faculté de droit, d'économie et de gestion a adopté la création de l'IAE Angers. Cette réflexion émanait de la composante et non pas de la Présidence.

Monsieur ROBLÉDO estime en revanche légitime que l'établissement propose une stratégie qui puisse être déclinée sur l'ensemble des composantes.

Il a le sentiment d'un équilibre à l'Université d'Angers depuis plusieurs années.

Après son élection en 2016, il avait reçu l'HCERES. Les évaluations avaient par le passé noté un fonctionnement très facultaire. Monsieur ROBLÉDO a assumé ce fonctionnement.

Toutes les composantes de l'Université fonctionnent de la même manière que l'IUT ou Polytech Angers, avec un budget propre négocié et une utilisation des lignes budgétaires à discrétion. En amont, un accord est néanmoins demandé sur les projets à financer.

Il lui semble nécessaire d'avoir une politique d'établissement débattue, concertée, et qui s'intègre dans une vision claire, permettant à l'Université de se développer.

#### **Réponse de Monsieur DANIEL :**

Monsieur DANIEL précise que la tendance au niveau national est à la suppression des UFR, des composantes, et à la création d'autres formes de composantes comme les écoles universitaires de recherche ou encore les collegia. Il estime que la question des relations entre les services centraux et les composantes est primordiale. Il a le sentiment que la gouvernance actuelle ne permet pas d'avoir une vision très claire sur le devenir des Facultés. Actuellement, les Facultés sont en lien direct avec les laboratoires qui s'inscrivent

dans le cadre de structures fédératives de recherche. Il craint que cette tendance ne s'accroisse et que les emplois à l'avenir relèvent de moins en moins du périmètre des SFR. La question est celle de l'appropriation des dispositifs par les différents acteurs.

Il demande quels sont les acteurs les mieux placés pour savoir comment gérer les unités d'enseignement libre, devenues les E2O, sinon les responsables de formation, les directeurs de département, qui sont les acteurs en proximité directe avec les étudiants.

L'université se doit de proposer un cadre de cohérence générale, des orientations générales. Il peut néanmoins être actuellement constaté une très forte centralisation, qui s'accroît au fil des années, et un manque d'orientation ou de cadre stratégique général sur certains sujets. Il convient de trouver ce juste équilibre.

Il souhaiterait que les différentes communautés soient interrogées sur ce sujet, pour déterminer où positionner le curseur entre les services centraux et les composantes.

Il regrette par ailleurs que la réalité ne soit pas la même pour toutes les composantes de l'Université.

Il lui semble primordial d'observer une équité de traitement entre l'ensemble des composantes, à l'intérieur même de l'Université. Il constate des décalages entre les différentes composantes. Ce décalage n'incombe pas à l'équipe actuelle, mais relève du poids de l'histoire. Toutefois les différentes équipes présidentielles qui se sont succédé n'ont pas eu le courage de traiter ces inégalités.

Les étudiants de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines ne disposent pas, par exemple, des mêmes moyens que d'étudiants d'autres composantes de l'Université.

Ces questions ne sont pas simples à résoudre mais il sera nécessaire d'y apporter des réponses.

**Réponse de Monsieur ROBLÉDO :**

Monsieur ROBLÉDO répond qu'il est en effet complexe de retirer des moyens à une composante pour en donner à une autre. Cela est néanmoins ce qui a été fait. La gouvernance a su déployer au cours de ce mandat un dispositif de discussions, de négociations, dans le cadre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM). Les chiffres des dotations d'équilibre ont été communiqués lors de la dernière commission du budget et au conseil d'administration lors de la présentation de la lettre d'orientation des moyens.

Il apparaît que les deux composantes qui ont obtenu le plus de moyens sur les quatre dernières années sont la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines et la Faculté des Sciences. La dotation d'équilibre de ces composantes a été augmentée, au détriment des dotations octroyées à Polytech Angers et à l'IUT.

Les budgets des composantes ont toutefois tous augmenté.

**Réponse de Monsieur DANIEL :**

Concernant les CPOM et les dialogues de gestion, Monsieur DANIEL précise qu'il s'agit d'une présentation des projets des composantes qui sont arbitrés par la Présidence de

l'Université. Le fonctionnement est bilatéral. Monsieur DANIEL et son équipe ont le projet de créer des conseils d'orientations stratégiques pour que les questions soient davantage débattues avec l'ensemble des composantes. Les Doyens et les directeurs ont le sens de l'intérêt commun. Il serait alors possible de décider sereinement d'octroyer une année plus de moyens pour un projet spécifique à une composante, et d'appliquer le même traitement l'année suivante à une autre composante.

Des réponses plus transparentes et plus collégiales doivent être apportées, cela permettrait notamment de dénouer un certain nombre de malentendus.

#### **6<sup>ème</sup> question**

Madame ULLERN demande comment les deux candidats envisagent les relations entre l'Université et le monde de l'entreprise. Elle demande ce que les candidats attendent des entreprises, quelles ressources elles peuvent apporter à l'Université, quels sont les partenariats qui pourraient être imaginés.

Elle note que Polytech Angers a reçu une distinction pour ses actions en faveur de l'égalité hommes-femmes dans les cursus d'enseignement. L'Université doit préparer les jeunes à l'entrée dans la vie professionnelle. Elle demande comment les deux candidats envisagent d'aborder cette question de l'égalité hommes-femmes dans les cursus de formations pour introduire davantage de mixité et parvenir à faire changer les représentations, toujours persistantes, que certaines formations sont plutôt réservées aux hommes qu'aux femmes ou inversement.

#### **Réponse de Monsieur DANIEL :**

Monsieur DANIEL a pour objectif d'améliorer la formation qui est proposée aux étudiants ainsi que leur insertion professionnelle. Il est nécessaire de mieux connaître les attendus des entreprises. Ces besoins peuvent s'exprimer au travers d'un certain nombre de relations, qui peuvent parfois être personnelles, ou s'inscrire dans des réseaux de formations comme les licences professionnelles ou encore certains masters qui permettent de nouer des relations avec certaines entreprises. Les relations établies doivent être davantage structurées dans le cadre de la fondation de l'Université d'Angers et dans le cadre de certaines initiatives d'écoles, instituts ou faculté, comme les créations de clubs de partenaires. Il serait nécessaire que ces relations, qui sont parfois individuelles entre un responsable de formation et une personne de l'entreprise, soient mieux entendues et mieux respectées dans la recherche de partenariats.

Il reconnaît que les entreprises préfèrent avoir peu d'interlocuteurs par commodité. Il faut trouver un équilibre entre les responsables de formation et les entreprises ainsi qu'une cohérence générale que permettrait un dispositif spécifique.

Monsieur DANIEL estime également que la mixité est nécessaire dans les formations. Certaines composantes, notamment scientifiques, accueillent davantage de garçons, et les formations littéraires, davantage de filles. Il faut homogénéiser ces situations en pratiquant des politiques de discrimination positive.

Un très grand nombre de dispositifs sont mis en place à l'Université d'Angers, notamment dans le cadre du mandat qui s'achève.

Il faut mieux informer les jeunes pour déconstruire un certain nombre de préjugés. Cela s'inscrit dans une politique de lutte contre les discriminations, qui vise à favoriser l'égalité entre les personnes tout en respectant la diversité.

S'il est élu, la vice-présidence du Conseil d'Administration sera en charge des questions d'égalité et de diversité. Ce sont des questions centrales de service public que l'Université s'honore de prendre en charge.

Madame ULLERN note que Monsieur DANIEL a évoqué les relations individuelles unissant un interlocuteur de l'Université et certaines entreprises. Elle souhaite préciser son questionnement. Elle demandait comment les entreprises pouvaient être associées à la réflexion sur le développement des formations.

Monsieur DANIEL répond qu'il s'agit du rôle des clubs de partenaires et de la fondation de favoriser les rencontres entre les étudiants et leurs potentiels employeurs. Il est aussi nécessaire de favoriser les rencontres entre les enseignants, les enseignants-chercheurs, les chercheurs et les représentants des entreprises. Ces rencontres tripartites sont indispensables pour que les formations soient mieux orientées au regard des futurs besoins du monde professionnel, sans revenir sur le socle de compétences et de connaissances indispensable que les étudiants doivent acquérir lorsqu'ils viennent s'inscrire à l'Université.

Madame ULLERN demande si cela relèvera du rôle des conseils d'orientations stratégiques qui ont été définis. Monsieur DANIEL répond que les conseils d'orientations stratégiques peuvent s'intéresser à ce type de questionnements. L'ensemble des composantes représente une diversité disciplinaire et une diversité partenariale avec le monde économique. Elles peuvent réfléchir aux relations avec les entreprises dans un même calendrier et transmettre des propositions qui seront véritablement débattues dans les conseils centraux.

**Réponse de Monsieur ROBLÉDO :**

Monsieur ROBLÉDO estime également que le partenariat avec les entreprises est incontournable. Différents dispositifs ou possibilités existent, comme la fondation, le club de partenaires. Un dispositif fondamental proposé à l'Université, qui est déployé dans toutes les formations, est le conseil de perfectionnement. C'est le lieu qui doit permettre la confrontation de l'offre pédagogique et de l'évolution des besoins des entreprises. Les entreprises doivent sentir l'évolution de futurs métiers. Les rencontres lors des visites de stages en entreprises, lorsque les entreprises confient des projets aux étudiants sont essentielles à l'évolution des formations.

L'Université développe également des « forums entreprises ». L'Université a répondu à un appel à manifestation d'intérêt sur l'employabilité des formations en S.H.S. Les premiers interlocuteurs ont été les entreprises. L'objectif était de faire comprendre aux étudiants qui suivent ces formations qu'ils avaient beaucoup de compétences. Les entreprises avaient la possibilité de leur démontrer qu'ils avaient leur place dans différents secteurs d'activité auxquels les étudiants n'auraient pas songé.

Monsieur ROBLÉDO estime que la mission sur la politique égalité est très importante. Différents dispositifs ont été déployés ces 4 dernières années. L'Université souhaite avoir une approche systémique de cette dimension. Cette dimension recouvre l'égalité homme femme, mais également une égalité entre les statuts, les perspectives d'évolution de carrière du personnel contractuel par rapport au personnel titulaire.

Concernant la mixité dans les formations ; les hommes sont surreprésentés par rapport aux femmes dans les formations technologiques, informatiques. En revanche les

formations en santé accueillent davantage de femmes. Tout un travail de représentation des formations reste à réaliser. Ce travail va être permis grâce à un dispositif dont l'Université est lauréate, le projet Etoile, qui va permettre de travailler sur l'orientation dès le lycée.

Il serait également nécessaire de travailler cette orientation dès le collège.

Concernant les formations technologiques, un travail va être réalisé par le biais du réseau des IUT de la Région, sur des portraits de personne en emplois, par l'intermédiaire d'une discrimination positive.

### **7<sup>ème</sup> question**

Monsieur AKIN indique être élu au conseil de gestion de l'UFR Sciences. Il précise que le budget est passé de 1 334 000 millions à 1 000 305 alors que le nombre d'étudiants a augmenté.

Concernant la précarité des étudiants, il précise que la Ministre de l'Enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation a proposé un gel des loyers du CROUS et un numéro vert à destination des étudiants, numéro qui s'avère être payant.

Il se demande ce que les candidats à la présidence peuvent attendre d'une Ministre qui semble être déconnectée de la réalité. Il demande à Monsieur ROBLÉDO si un simple courrier sera suffisant et si les présidents d'universités sont assez écoutés par le Ministère.

### **Réponse de Monsieur ROBLÉDO :**

Monsieur ROBLÉDO répond que l'objectif du courrier est d'amorcer une négociation avec le Ministère. Le Ministère a toujours argué qu'il ne disposait de moyens suffisants pour répondre aux différentes demandes. Le dialogue de gestion stratégique a néanmoins été mis en place par le Ministère, dans l'objectif de constituer un cadre de discussion. L'Université d'Angers devra démontrer quelle est sa trajectoire de soutenabilité financière. Monsieur ROBLÉDO en a profité pour solliciter un rendez-vous auprès du Ministère. Le Ministère devra expliquer comment il peut être possible d'accueillir de plus en plus d'étudiants et de maintenir le meilleur taux de réussite en licence de France avec la dotation par étudiant la plus faible de France. La négociation reposera sur de solides arguments. L'Université d'Angers accueille un peu plus de 23 000 étudiants et dispose d'une dotation de 120 millions d'euros. En comparaison, l'Université de Limoges accueille 16 000 étudiants pour une dotation similaire que celle de l'Université d'Angers.

L'Université d'Angers accueille le même nombre d'étudiants que l'Université de Brest, qui est également une Université pluridisciplinaire, et qui bénéficie d'une dotation de 150 millions.

Monsieur ROBLÉDO attend des réponses précises sur ces inégalités. Il souhaite que le Ministère agisse en responsable et en aménageur du territoire. Cette mission ne doit pas incomber à l'agence nationale de la recherche.

L'Université d'Angers démontre qu'elle est performante dans un certain nombre de secteurs, les moyens dont elle dispose sont investis de façon efficiente.

### **Réponse de Monsieur DANIEL :**

Monsieur DANIEL estime que la précarité des étudiants et du personnel est une question centrale, qui touche à l'humain. Il ne souhaite pas utiliser ces thématiques à des fins électorales, financières ou économiques.

Il rejoint les propos de Monsieur ROBLÉDO. Il regrette néanmoins que les négociations avec le Ministère soient envisagées si tardivement, notamment concernant la sous-dotation de l'Université d'Angers au regard d'universités de tailles comparables.

Il estime que la précarité des étudiants est intolérable. Il faut tout mettre en œuvre de façon collective pour trouver des solutions. Des logements pourraient par exemple être proposés à disposition des étudiants

Les relations avec le CROUS doivent être renforcées. Il faut mieux faire entendre la voix des étudiants.

Monsieur DANIEL a évoqué dans son discours la création d'une épicerie sociale et solidaire, cela doit être le projet de l'Université d'Angers. L'Université se doit d'assurer les meilleures conditions de travail et de vie à ses étudiants. Cela relève d'une obligation morale, éthique et humaine.

### **8<sup>ème</sup> question**

Monsieur BASLE précise que l'année 2020 va être l'année de la négociation du contrat État-Région, qui va lier l'Université avec l'État, la Région, mais également avec la collectivité territoriale d'Angers Loire Métropole. Le prochain Président de l'Université devra porter cette négociation qui est fondamentale. Ce contrat va permettre de définir pour les 7 années à venir les moyens que l'Etat et les deux collectivités vont dédier à l'Université d'Angers, notamment en matière d'immobilier.

Cette prise en charge de la construction ou de l'entretien de bâtiments appartenant à l'Etat est très importante. Il demande quelles sont les priorités que chacun des deux candidats envisagent de défendre dans le cadre du contrat État-Région pour le programme 2021-2027.

### **Réponse de Monsieur DANIEL :**

Monsieur DANIEL répond qu'il dispose de peu d'éléments sur la politique en matière immobilière qui est menée à l'Université d'Angers. Il a le sentiment d'un manque de cohérence dans la politique immobilière menée jusqu'à présent.

Il est indispensable que ces enjeux soient portés à la connaissance des membres de la communauté universitaire de manière plus claire et plus transparente. Les besoins des différents pôles, des différentes UFR et des différents laboratoires doivent être mieux entendus et étudiés de façon globale et non pas de manière bilatérale dans le cadre des CPOM.

Les besoins immobiliers sont très importants, l'Université accueille de plus en plus d'étudiants. Certains services sont localisés sur un seul campus. Les différents sports proposés pour les étudiants ne sont pas les mêmes sur les trois campus de l'Université.

Un certain nombre d'enjeux très importants existent en matière de délocalisation des services. Il serait pertinent de proposer une antenne du SUMPPS dans chacun des campus, en incluant les campus délocalisés.

Les différentes composantes doivent être traitées de façon équitable au regard des besoins, des effectifs étudiants, des besoins d'espaces pour des matériels de recherche ou pédagogiques.

Monsieur DANIEL n'a eu connaissance que très récemment du CPER qui s'achève et n'a pas beaucoup d'informations sur celui qui s'annonce.

Il lui paraît nécessaire d'organiser des débats et des réflexions pour prendre des décisions de façon éclairée et de définir des arbitrages de manière concertée.

**Réponse de Monsieur ROBLÉDO :**

Monsieur ROBLÉDO répond que les ordres de priorité ont été établis. Plusieurs critères ont été pris en compte.

Le premier critère relève de l'état d'achèvement des projets qui étaient en cours dans le CPER actuel, et qui n'ont pu être terminés dans les délais.

Le 2<sup>ème</sup> critère retenu est le schéma pluriannuel de stratégie immobilière que l'établissement est en obligation de mettre en place. Ce travail de réflexion n'est pas mené par l'Université d'Angers mais par une société externe, qui a défini, suivant sa propre lecture, l'ordre dans lequel l'Université devrait effectuer des travaux. Cette étude tient compte des critères d'accessibilité, de transition écologique.

A partir de ces critères, un groupe de trois priorités a été établi.

La priorité numéro un reprend les projets reportés, la réhabilitation de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines et la rénovation de la bibliothèque de Belle-Beille.

Lorsque l'ensemble de ces priorités sont cumulées, le montant du CPER actuel est atteint.

La construction d'un équipement sportif sur le site de la haute reculée est également envisagée.

L'ordre de priorité défini par la suite pourra être modifié en fonction des opportunités. Il s'agit du site de la Faculté de Santé et du site de Saint Serge, en intégrant dans les réflexions le nombre de mètres carrés constatés par étudiant. L'UFR ESTHA et la Faculté de droit, d'économie et de gestion ont un nombre de m<sup>2</sup> par étudiant de plus en plus contraint eu égard à l'évolution des flux.

Il sera éventuellement possible de saisir l'opportunité d'un bâtiment qui est déjà construit, et dans lequel la présidence déménagerait de manière à libérer ses locaux pour accueillir les formations de l'ESTHUA et de la Faculté de droit, d'économie et de gestion.

Ces priorités sont toutefois en concurrence avec les projets menés sur le site Santé et notamment la réhabilitation du site Daviers. Sur ce point, une autre option est possible, à savoir la construction d'un nouveau bâtiment sur le site Amsler pour accueillir les formations du site Daviers.

Les ordres de priorité restent encore à définir pour cette deuxième série de projets. En revanche, elles ne remplaceront pas les ordres définis dans les priorités numéro 1.

Monsieur DANIEL regrette de découvrir ce type de décisions tardivement. Monsieur ROBLÉDO s'en étonne car elles ont été présentées lors du Conseil d'Administration, du Conseil académique, du Conseil de gouvernance. Monsieur DANIEL répond que toutes ces précisions n'ont pas été présentées lors de ces instances.

**9<sup>ème</sup> question**

Monsieur GERAULT est Conseiller Régional. La Région ayant été citée à plusieurs reprises dans le débat, il souhaite apporter différentes réponses.

La Région est dans une logique de projets, que ce soit sur l'enseignement supérieur ou l'accompagnement des étudiants. La Région a la volonté d'accompagner les projets qui sont portés par les territoires, par les universités.

Concernant les programmes de recherche, des bilans ont été réalisés. Tous les programmes n'ont pas fonctionné de façon satisfaisante. Cela peut expliquer les reconfigurations des appels à projets lancés et le développement des politiques publiques en matière de recherche.

Il ignore si les deux candidats ont formulé des propositions pour faire évoluer ces programmes de recherches. La Région est à l'écoute de l'Université, avec d'autres territoires, pour faire émerger ou accompagner des programmes de recherche si le besoin est ressenti.

Par rapport aux étudiants, la Région a mis plus de 30 millions pour accompagner les programmes de logement des étudiants sur le territoire Ligérien. Il demande si le territoire, les entreprises, l'Université, les Collectivités, sont assez mobilisées pour faire entendre les besoins du territoire sur ce type de sujets.

Les étudiants infirmiers se sont rendus à la Région pour savoir comment ils pouvaient être accompagnés. Monsieur GERAULT est intervenu pour qu'une réponse soit apportée à leurs attentes.

La Région a conscience du problème de logements sur le territoire Ligérien des étudiants et en particulier sur Angers. La Région a créé de nouveaux dispositifs pour proposer aux étudiants des logements chez l'habitant, de manière contractuelle, avec l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes Pays de la Loire.

A l'écoute de certains propos, il a le sentiment de découvrir un fonctionnement en silos qui ne lui semble pas être une vision moderne de l'Université.

Il demande aux candidats quelle est leur vision de l'Université à 10 ans. Comment répondre aux demandes des étudiants, des territoires, des entreprises, avec une vision sur 10 années. Il précise que 300 000 ligériens sont attendus dans les 10 années à venir. Il conviendra de les intégrer dans les programmes de formation à l'Université.

Il demande également aux candidats quelle est leur vision de la transition énergétique, écologique, et comment il sera possible d'emmener l'ensemble des membres de la communauté université sur cette transition énergétique.

#### **Réponse de Monsieur ROBLÉDO :**

Monsieur ROBLÉDO précise que son objectif à 10 ans est d'accueillir les étudiants, de les faire réussir, que ce soit au niveau Licence, Master ou Doctorat. L'Université d'Angers doit accroître sa visibilité et son attractivité notamment au niveau du Master, du Doctorat. Elle doit travailler sur une articulation plus fine entre le Master et le Doctorat, sans oublier le lien entre Licence et Master.

Il espère également faire de l'Université un lieu dans lequel il est agréable de travailler, d'apprendre. Réunir ces conditions permet de positionner l'Université sur des ambitions importantes, et notamment sur l'attractivité au niveau Master et Doctorat.

L'objectif est de conserver les disciplines qui y sont enseignées, en conservant une forte identité et son ancrage territorial. L'Université doit participer au développement du territoire.

Concernant la transition écologique, celle-ci est inscrite dans le cadre du CPER et figure dans les priorités définies dans le SPSI.

L'Université déploie toute une série de dispositifs qui engagent l'Université dans cette direction. Il remercie la Région d'avoir soutenu l'Université dans les diagnostics réalisés,

les audits, sur le déploiement de la stratégie de la maîtrise de l'énergie et sur la mise en place d'un système de management de l'énergie.

L'Université s'engage à entrer dans un dispositif d'amélioration continue appuyé sur la norme ISO 50001.

Cela relève d'une dimension technique mais aussi d'une dimension liée aux comportements. Des formations, inscrites dans le catalogue de formation des personnels, vont être proposées en ce sens. Ces formations pourront ensuite être déclinées pour les étudiants, avec notamment la formation aux éco-gestes.

### **Réponse de Monsieur DANIEL :**

Monsieur DANIEL souhaite une Université à 10 ans qui réussit ses transitions, notamment en écologie environnementale, pour favoriser la durabilité, réduire les conséquences négatives des comportements actuels. Il souhaite une Université qui réussit également ses transitions pédagogiques, démocratiques et organisationnelles.

Il est nécessaire de mieux faire circuler l'information, mieux réfléchir, débattre et décider. Les décisions doivent être prises après évaluation et concertation et non pas en amont.

Lors de cette campagne, Monsieur DANIEL a fréquemment entendu que les relations entre l'Université d'Angers et Angers Loire Campus, le CHU, la Région, le CROUS étaient parfois distantes sur certains sujets.

Cela pose la question de la représentation de l'Université d'Angers dans ces mondes qui ne doivent plus être conçus en silos.

Il souhaite développer une politique de site Angevin qui s'implique ensuite dans une politique de rapprochement avec Le Mans, puis de Nantes au niveau de l'Académie et au niveau de la Région des Pays-de-la-Loire. Il faut améliorer la représentation de l'Université d'Angers. Le Président doit ainsi permettre aux composantes de participer à un certain nombre d'institutions, de réseaux. Les composantes peuvent maîtriser les sujets qui sont abordés lors de ces instances.

Concernant la transition écologique, Monsieur DANIEL et son équipe souhaitent mieux écouter les étudiants. Il s'agit d'une question de société. Il faut favoriser leur engagement sur ces questions. Une soixantaine d'associations étudiantes existent à l'Université d'Angers. Or, à sa connaissance, pas une seule ne concerne ce sujet de transition écologique. Il faut favoriser un engouement sur cette question en proposant notamment un enseignement interdisciplinaire qui pourrait être commun et proposé à distance sur un certain nombre de formations.

La Faculté de droit, d'économie et de gestion a accueilli Madame MASSON-DELMOTTE, co-présidente du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, pour une conférence. Elle a mis en avant les enjeux, les milliers d'emplois « verts » qui allaient être créés.

Le devoir de l'Université est de former les jeunes à ces nouveaux métiers.

### **10<sup>ème</sup> question**

Monsieur CLÉNET précise que les Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) sont désormais intégrés à l'Université d'Angers. Il demande si la filière Kinésithérapie sera également intégrée à l'Université d'Angers. Les étudiants sont actuellement localisés à Laval et ne relèvent pas de l'Université d'Angers.

Il demande également comment il pourrait être possible d'offrir autant d'opportunités aux étudiants inscrits sur les sites délocalisés (*Saumur, Cholet, les Sables d'Olonne*) que ceux inscrits à l'Université d'Angers.

#### **Réponse de Monsieur DANIEL**

Concernant les études de la filière Kinésithérapie, Monsieur DANIEL répond qu'il sollicitera l'avis des personnes concernées. Il estime ce projet tout à fait envisageable, notamment dans le cadre du rapprochement avec Le Mans Université.

En tant que Doyen de la Faculté de droit, d'économie et de gestion, il accueille un étudiant de Cholet, élu au Conseil de Faculté. Cet étudiant regrette notamment que les étudiants du Campus de Cholet soient quelque peu oubliés. Monsieur DANIEL estime que les étudiants et les personnels des campus délocalisés ne doivent pas se sentir oubliés. Il est nécessaire que les informations leur soient bien transmises. La Faculté de droit, d'économie et de gestion a déjà affrété des bus, par exemple, lorsqu'une conférence qui intéresse les étudiants est organisée. Il conviendra d'utiliser davantage les outils numériques et de favoriser les mobilités.

#### **Réponse de Monsieur ROBLÉDO :**

Monsieur ROBLÉDO rappelle que la formation en Kinésithérapie n'est pas organisée à Angers. Néanmoins, quand travailler sur l'interprofessionnalité et l'acquisition du niveau universitaire a du sens, aucune raison ne s'oppose à proposer la même mise en place pour les formations en Kinésithérapie que ce qui a été proposé pour les IFSI. Il faudra néanmoins envisager une discussion avec les partenaires institutionnels qui portent ces formations. Une opportunité va se présenter à l'Université d'Angers dans le cadre du rapprochement avec Le Mans Université, puisque l'Institut de Formation en Kinésithérapie est dans le périmètre de Laval. Il devrait désormais être possible d'envisager ce processus d'universitarisation.

Concernant les campus délocalisés, Monsieur ROBLÉDO souhaite défendre l'ancrage territorial de l'Université d'Angers. Il lui semble en revanche complexe de déployer exactement les mêmes dispositifs pour ces campus que ceux déployés à Angers.

Il estime légitime que ces étudiants aient accès aux mêmes types de services que les étudiants inscrits à Angers, notamment sur le sport, la santé, la restauration ou encore la culture. Il sera nécessaire de travailler avec les partenaires locaux sur ces sujets. Le SUMPPS a une permanence sur ces sites. Le SUAPS va pouvoir déployer des activités sportives, mais pas avec autant de richesse que ce qui peut être proposé à Angers. La diversité d'activités proposée sur ces campus reste néanmoins assez importante.

Par ailleurs quand certaines manifestations sont proposées à l'échelle de l'Université, comme par exemple le campus Day, des dispositifs de transports en commun sont prévus pour permettre à ces étudiants de se rendre à Angers.

#### **11<sup>ème</sup> question**

Madame JARDINAUD demande quel serait l'intérêt de créer un observatoire de la vie étudiante. Il existe déjà un observatoire national de la vie étudiante. Les problématiques des étudiants sur Angers sont déjà connues. Elle trouve pertinent de solliciter l'avis des étudiants mais note que cela leur apportera du travail supplémentaire. Elle demande comment seront sollicités les étudiants, si une rémunération pourrait être envisagée.

Elle regrette que le SUMMPS n'accueille que deux psychologues pour tous les étudiants. Des délais d'attente très importants peuvent être déplorés pour consulter les médecins. Elle demande comment le problème pourrait être résolu.

Elle demande à Monsieur DANIEL quelle est sa position par rapport à la modularisation des filières, notamment par rapport au projet THELEME. Elle souhaite également savoir quelles seraient les formations plus adaptées aux personnes qui n'obtiendraient qu'un « oui si » lors de leurs vœux d'affectation sur Parcoursup.

#### **Réponse de Monsieur ROBLÉDO :**

Monsieur ROBLÉDO précise que la question de la création d'un observatoire de la vie étudiante est imaginée avec Le Mans Université. Ce type de dispositif peut être déployé à l'échelle des deux établissements. La création d'un observatoire local se justifierait au regard de la spécificité d'un environnement. Un environnement connu de manière plus fine permet de développer ensuite des politiques adaptées plus facilement. Il pourrait tout à fait être envisagé d'avoir recours à des contrats étudiants sur ce type de problématiques.

Concernant le SUMMPS, il précise que l'Université a procédé au recrutement d'un psychologue. Le SUMPSS bénéficie désormais de deux équivalents temps plein, ce qui est un progrès notable. Monsieur ROBLÉDO explique qu'il est complexe de recruter des psychologues. Il a conscience néanmoins que les temps d'attente des étudiants sont trop importants, il sera nécessaire de trouver des solutions pérennes.

Monsieur ROBLÉDO a laissé de l'autonomie aux composantes pour apporter des réponses aux étudiants qui auraient obtenu un « oui si ». Le dispositif a été déployé récemment. Il sera nécessaire d'observer les dispositifs qui fonctionnent et ceux qui rencontrent moins de succès, avec davantage de recul. L'expérience de la proposition des L1 en 2 ans à la Faculté de droit, d'économie et de gestion est une bonne idée. Il faudra observer comment cela est déployé pour les étudiants qui ont reçu un « oui si ». La mise en place des dispositifs d'accompagnement ont également du sens.

Concernant la création de l'observatoire de la vie étudiante, il estime qu'il ne peut pas être remplacé par un observatoire national. Avec ses collègues de l'Université d'Angers et du SUMPPS, il a participé voici quelques années à une étude sur les conditions de vie et de travail des étudiants de licence de l'Université d'Angers. Ce travail a fait l'objet d'une publication. Il faudrait davantage d'études pour mieux connaître les nouveaux profils des étudiants, les nouvelles conditions de vie et de travail.

#### **Réponse de Monsieur DANIEL**

Monsieur DANIEL estime que l'association des étudiants aux travaux de cet observatoire permettra, dans le cadre de leur formation, de les rapprocher des enseignants-chercheurs et des thématiques, problématiques et méthodologies de recherches. De plus en plus de travaux et d'études sont réalisés sur le bien-être par des étudiants en Santé. Faire travailler ensemble les étudiants de différentes disciplines, d'UFR différentes, sur des questions qui les concernent en premier lieu est essentiel.

Ces étudiants pourraient être accueillis dans le cadre de stages. Si le stage a une durée supérieure à deux mois, les étudiants pourraient alors être rémunérés.

Voici quelques années, l'Université d'Angers avait collaboré avec les collègues Manceaux pour réaliser un questionnaire commun, cela s'est avéré complexe à mettre un œuvre. Un observatoire doit avant tout étudier les conditions locales de vie et de travail des étudiants.

La modularisation et l'accompagnement relèvent de la responsabilité des départements et des UFR. Il leur appartient de décider quels sont les formats des nouvelles licences adoptées dans le cas de THELEME. Le Président de l'Université doit laisser cette réflexion aux responsables de formation. Il faut également être à l'écoute des étudiants sur ces nouvelles modalités pédagogiques.

À la Faculté de de droit, d'économie et de gestion, la première année d'accompagnement a été mise en place sur deux ans pour aider, et non pas sanctionner, les étudiants et les lycéens détenteurs d'un bac professionnel ou d'un bac technologique qui pourraient se trouver en difficulté avec une inscription dans une licence classique.

Les résultats ne sont malgré tout pas probants. En conséquence, un certain nombre de ses collègues souhaiteraient mettre en place un autre dispositif. Ce dispositif pourrait être co-construit avec les collègues des lycées pour envisager des parcours mieux adaptés aux profils de ces lycéens et constituer un tremplin vers l'enseignement supérieur (année L0). Cela permettrait de mieux former les étudiants, pour qu'ils soient davantage acceptés dans les BTS, notamment pour les titulaires d'un baccalauréat professionnel, ou pour leur permettre de s'inscrire en L1 classique.

Madame JARDINAUD estime que les étudiants qui veulent s'inscrire à l'Université doivent pouvoir le faire quel que soit leur baccalauréat d'origine.

Monsieur DANIEL répond que le rôle des enseignants-chercheurs est de proposer aux étudiants les meilleures conditions de réussite aux étudiants. Tous les étudiants peuvent s'inscrire à l'Université, mais certains profils sont associés à des taux de réussite à l'Université de 0%.

Les enseignants-chercheurs doivent trouver des solutions pour ces étudiants, avec des parcours davantage adaptés, avec une réflexion menée avec les collègues de lycée. Il estimerait pertinent que ce type de questionnements soit débattu lors des réunions de la Commission de la formation et de la vie universitaire.

#### **Monsieur HINDRÉ clôt le débat à 17h45.**

Monsieur HUISMAN rappelle que Le Président est élu à la majorité absolue des membres du CA, soit 19 voix. Si le président n'est pas élu au premier tour, il est procédé à un second tour, puis un troisième tour.

Si aucun candidat n'obtient la majorité requise à l'issue du troisième tour, le conseil d'administration se réunira de nouveau le 25 février 2020 (*délai de 7 jours francs*) pour procéder à son élection dans les mêmes conditions. Le nombre de tours serait alors illimité.

Le vote est organisé à bulletins secrets avec passage obligatoire par l'isoloir.

À l'issue du premier tour de scrutin, les résultats sont les suivants.

**Christian ROBLÉDO : 25**  
**Christophe DANIEL : 6**  
**Bulletins nuls : 4**

Monsieur Christian ROBLÉDO, ayant obtenu la majorité absolue des voix des membres du Conseil, est élu Président de l'Université d'Angers.

**Olivier HUISMAN**

*Le Directeur général des services*

**François HINDRÉ**

*Président de séance*

**ANNEXE :**

**Diaporama de la séance du 17 Février 2020**

# Conseil d'administration 17 Février 2020

## **Ordre du jour :**

1. Election du Président de l'Université d'Angers

# Présidence de séance

Conformément à l'article 1.1.5 du Règlement intérieur de l'Université d'Angers et à l'arrêté n° 2019-92 du 15 octobre 2019 relatif à l'organisation de l'élection du Président de l'Université d'Angers :

Le Président en exercice étant candidat, la séance est présidée par le membre du Conseil d'administration non candidat le plus âgé parmi les membres pouvant se présenter à cette élection.

➤ **Monsieur François HINDRÉ est président de séance**

# Les candidatures

**Les candidats à la Présidence de l'Université d'Angers sont :**

- **Christian ROBLÉDO**
- **Christophe DANIEL**

# Modalités de présentation des candidats

Les candidats exposent leur programme pendant environ **quinze minutes**.

L'ordre de passage des candidats est **tiré au sort**.

Un débat contradictoire entre les candidats et les membres du Conseil d'administration précède le vote.

Chaque candidat répond aux questions posées par le Conseil d'administration.

**Un tirage au sort** détermine l'ordre dans lequel les candidats répondent à la première question puis chaque candidat prend la parole en alternance.

# Présentation des programmes des candidats

# Echanges avec les membres du Conseil d'administration

# Scrutin

Le Président est élu à la majorité absolue des membres du CA, soit **19 voix**.

Si le président n'est pas élu au premier tour, il est procédé à un second tour, puis un troisième tour.

Si aucun candidat n'obtient la majorité requise à l'issue du troisième tour, le conseil d'administration se réunira de nouveau le **25 février 2020** (*délai de 7 jours francs*) pour procéder à son élection dans les mêmes conditions. Le nombre de tours est alors illimité.

# ELECTION

**ELECTION DU PRESIDENT DE L'UNIVERSITE D'ANGERS A  
BULLETIN SECRET AVEC PASSAGE OBLIGATOIRE PAR  
L'ISOLOIR**

